



RAPPORT ANNUEL 2021-2022



Sommaire

Conseil d'Administration, Commissaire	2
Rapport du Conseil d'Administration	3
Présentation du Groupe	3
Principaux évènements dans le Groupe en 2021/2022	3
Périmètre de consolidation	4
Chiffres-clés de l'exercice	5
Rapport sur nos activités	7
I. Marché mondial du sucre (revue de l'exercice 2021/2022 et perspectives pour 2022/2023)	8
II. Activités industrielles du Groupe	10
Bundaberg Sugar Group (Australie)	10
Iscal Sugar (Belgique)	11
Compagnie Sucrière (République Démocratique du Congo)	12
Kwilu Briques (République Démocratique du Congo)	12
Galactic (Belgique)	13
BBS Subsidiary Pty (Australie)	13
III. Participations dans le secteur immobilier	14
Devolder (Belgique)	14
S.A. Galeries Royales Saint-Hubert (Belgique)	14
JV Kin (Luxembourg et République Démocratique du Congo)	14
Compagnie Het Zoute (Belgique)	15
IV. Autres participations minoritaires	15
Global Baby	15
JAB Consumer Fund	15
Ynsect	15
Milkadamia International Holding Pty et Jindilli International Holding Pty	15
Participations minoritaires dans des sociétés cotées	15
Situation financière	17
Commentaires sur les comptes consolidés	18
Commentaires sur les comptes annuels	21
Affectations et prélèvements, décharges et élections statutaires	23
Affectations et prélèvements	23
Décharges	23
Elections statutaires	23
Informations complémentaires	24
Risques et incertitudes	24
Instruments financiers	24
Environnement, personnel et clients	25
Autres informations	25
ANNEXES	27-70
A. Comptes consolidés du Groupe au 31 mars 2022	28
Bilan, comptes de résultats consolidés et annexes	28
Méthodes de consolidation et règles d'évaluation	38
Rapport du Commissaire	45
B. Comptes annuels de Finasucre S.A. au 31 mars 2022	50
Bilan, comptes de résultats, annexes et règles d'évaluation	50
Rapport du Commissaire	65
C. Engagements RSE	70

Conseil d'Administration

Baron Coppée ⁽¹⁾	Président
Madame Natacha Lippens ⁽²⁾	Vice-Présidente
Monsieur Jérôme Lippens	Administrateur-délégué
Monsieur John-Eric Bertrand ⁽²⁾	Administrateur
Monsieur Guillaume Coppée ⁽²⁾	Administrateur
Comte Thierry le Grelle ^{(1) (2)}	Administrateur
Monsieur Augustin Lippens	Administrateur
Madame Jessica Lippens	Administrateur
Madame Sandrine de Moerloose ⁽¹⁾	Administrateur
Monsieur Wolfgang Ullens de Schooten Whettnall	Administrateur

⁽¹⁾ Membres du Comité d'audit

⁽²⁾ Membres du Comité de rémunération

Commissaire

EY Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par la SRL Eric Van Hoof en tant que représentant permanent

Direction

Monsieur Jérôme Lippens	Administrateur délégué
Monsieur François Brocorens	Directeur commercial
Monsieur Gauthier Cruysmans	Directeur juridique et fiscal
Monsieur Geoffroy Neirinck	Directeur financier
Monsieur Bruno Van Der Jeugt	Directeur technique

Rapport du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'activité de notre société au cours de notre nonante-deuxième exercice social et de soumettre à votre approbation, conformément à la loi et à nos statuts, ses comptes annuels arrêtés au 31 mars 2022, ainsi que ses comptes consolidés à cette même date.

Présentation du Groupe Finasucre

Le Groupe compte 2.134 collaborateurs dans le monde et environ 2.500 travailleurs saisonniers.

Le Groupe développe ses activités industrielles dans trois pôles d'activité, i.e. :

- **Sucre** : le Groupe produit des sucres roux, blonds, blancs et raffinés à partir de cannes et de betteraves, commercialisés dans l'industrie et la grande distribution. Il produit également de l'alcool, de la mélasse, des pulpes de betteraves et d'autres produits destinés à l'alimentation animale. Le Groupe vend de l'énergie renouvelable sous forme d'électricité. Pour développer l'activité sucre, le Groupe exploite une concession de 11.700 hectares sous cannes à sucre en République Démocratique du Congo et possède 14.700 hectares de terres agricoles en Australie. Enfin, le Groupe possède des usines en Belgique, aux Pays-Bas, en République Démocratique du Congo et en Australie. L'ingénierie et la production d'équipements pour sucreries complètent la palette des métiers du Groupe.
- **Noix** : Le Groupe a récemment investi dans la production, la transformation et la commercialisation de noix de macadamia. Pour développer l'activité noix, le Groupe possède 1.076 hectares en Australie, ainsi que des usines.

- **Acide lactique et PLA** : par le biais du Groupe Galactic, le Groupe est un important producteur d'acide lactique et de ses dérivés, et poursuit des recherches dans le domaine de la production de plastiques biodégradables et recyclables. Via sa filiale Futerro, le Groupe investit également dans la recherche, le développement et la commercialisation de toutes technologies relatives à l'acide polylactique (« PLA »). Pour développer l'activité acide lactique et PLA, le Groupe possède des usines en Belgique, en Chine et aux Etats-Unis.

A côté de ses activités industrielles, le Groupe se diversifie également dans différents secteurs, i.e. :

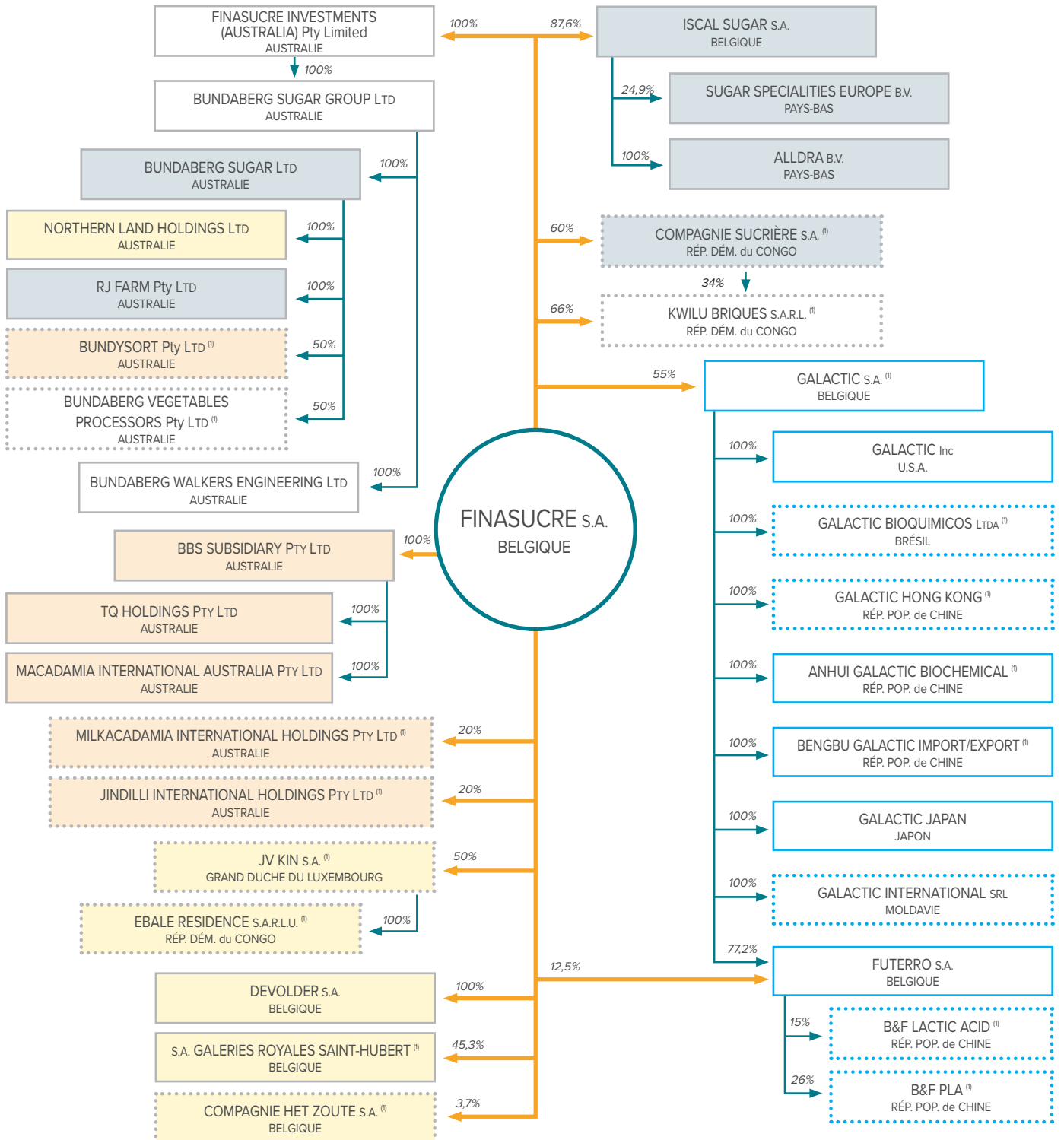
- **Immobilier** : le Groupe détient principalement une participation dans la S.A. des Galeries Royales Saint-Hubert et 4.900 hectares de terrains avec un potentiel de développement en Australie.
- **Participations minoritaires** : le Groupe détient des participations directes dans des sociétés cotées et dans des sociétés non cotées présentant un potentiel de croissance important.

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2022, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires de € 415 millions et a un actif net de € 571 millions.

Principaux évènements dans le Groupe en 2021/2022

- L'exercice a été à nouveau marqué par la pandémie du Covid-19 qui a forcé le Groupe à s'adapter afin de continuer ses activités de la manière la plus normale possible. Dans ce contexte compliqué, le Groupe a maintenu l'application de mesures exceptionnelles afin de garantir la sécurité et la santé de tous, conformément aux directives émanant des différentes autorités publiques.
- La reprise économique mondiale et l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 ont provoqué une hausse du coût des matières premières industrielles et de l'énergie. L'EBITDA d'Iscal Sugar S.A. a ainsi été fortement impacté par l'augmentation des prix de l'énergie survenue en fin de campagne 2021/2022.
- Le Groupe Galactic a connu une année record, grâce à la hausse de la consommation de l'acide lactique et du PLA.
- Les résultats de la Compagnie Sucrière ont été excellents en 2021, et les perspectives 2022 restent bonnes pour les activités du Groupe en République Démocratique du Congo.
- L'engagement en Responsabilité Sociétale des Entreprises (« RSE ») s'est intensifié, afin de garantir une approche durable et responsable des activités du Groupe (voir Annexe C du présent rapport). Des initiatives concrètes sont prises par les filiales, et les certifications « CO2 Neutral » et « Entreprise Ecodynamique » ont été obtenues par Finasucre.

Périmètre de consolidation au 31 mars 2022



Sociétés consolidées
 Sociétés non consolidées

(1) Exercice social clôturé au 31 décembre

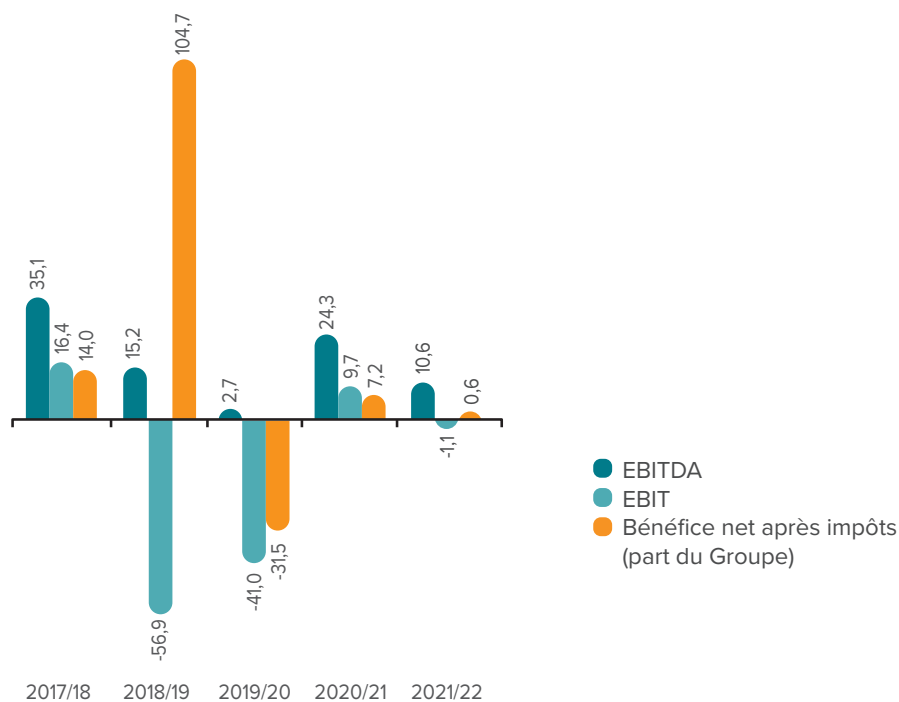
Chiffres-clés de l'exercice

en '000 €

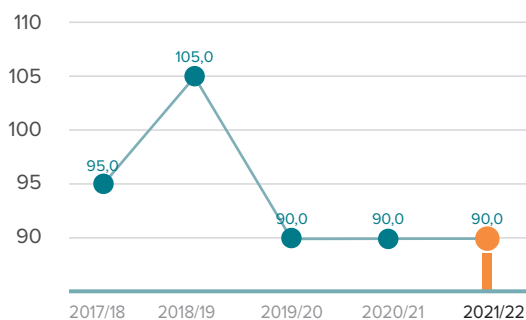
	Groupe consolidé		Finasucre S.A.	
	2021/2022	2020/2021	2021/2022	2020/2021
Chiffre d'affaires	415.260	382.385	10.376	9.140
Cash flow d'exploitation (EBITDA)*	10.614	24.323	362	478
Résultats avant éléments financiers (EBIT)	(1.069)	9.671	162	260
Bénéfice avant impôts	2.239	11.754	25.430	6.896
Bénéfice (perte) après impôts (part du Groupe)	561	7.249	24.306	6.477
Capitaux propres (part du Groupe)	570.773	570.282	438.969	424.948
Total de l'actif	782.111	770.140	453.330	438.243
Dividende net par action (en €)	-	-	90,00	90,00

* ne tient pas compte des éléments non récurrents

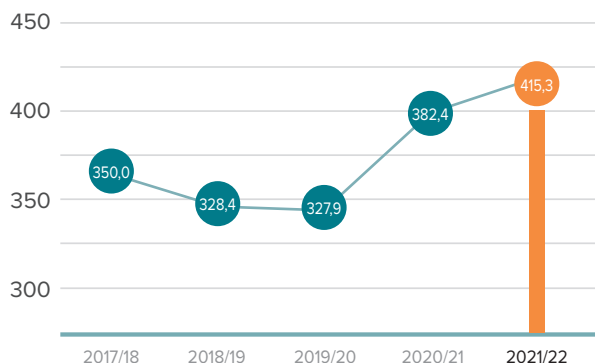
EBITDA, EBIT et résultats consolidés (million €)



Dividende net par action (€)



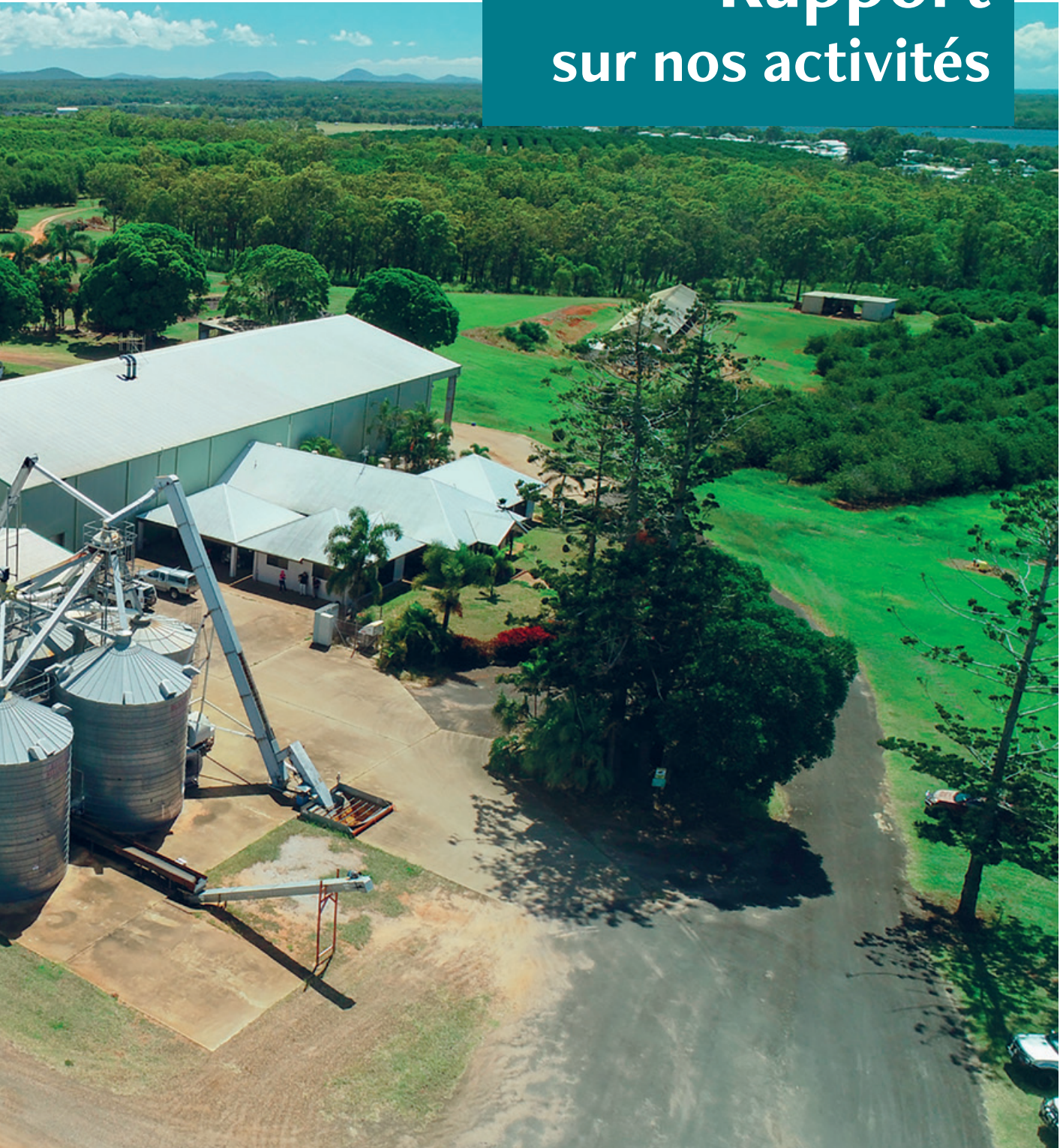
Chiffre d'affaires consolidé (million €)





Macadamia, Winfield (Australie)

Rapport sur nos activités



I. Marché mondial du sucre

(revue de l'exercice 2021/2022 et perspectives pour 2022/2023)

La reprise économique mondiale enclenchée en septembre 2021 s'est essoufflée à la suite des différentes vagues de la pandémie du Covid-19.

Le marché sucrier mondial a été affecté de manière positive par la hausse des cours du pétrole et donc de la production brésilienne d'éthanol. En effet, l'arbitrage pour les producteurs de sucre, principalement brésiliens, a penché vers la production d'éthanol au détriment de la production de sucre, ce qui a rendu les marchés de New York #11 (sucre roux) et de Londres #5 (sucre blanc) d'autant plus tendus. En novembre 2021, le marché de New York #11 (sucre roux)

a en effet atteint un sommet à 20,42 cents, tandis qu'en avril 2022, le marché de Londres #5 (sucre blanc) a atteint un sommet à USD 576,20.

La production indienne a atteint des niveaux record, lui permettant des exportations allant jusqu'à 8 millions de tonnes (contractées), ce qui a aussi eu un impact au niveau des marchés, en freinant la hausse des prix. Cette augmentation globale du prix du sucre a également été relativement tempérée par l'augmentation des taux de fret et les difficultés logistiques qui ont marqué le commerce mondial.

UE et prix du marché mondial du sucre depuis 1^{er} avril 2017 (EUR/t)

World prices



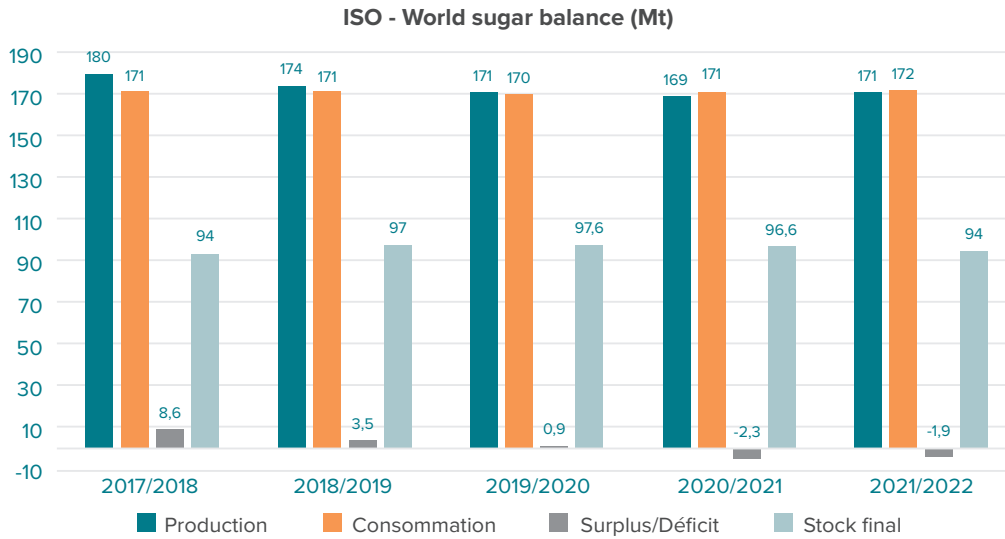
Source : Commission européenne



..... Raw sugar - NY N°11 (EUR/t) — White sugar - London N°5 (EUR/t) (1st expiration future nearby - settlement) — Average price for white sugar in the EU (EUR/t) - - - EU reference price (threshold)

Une tendance à la hausse semble se confirmer pour les mois à venir, en raison principalement de cet arbitrage en faveur de l'éthanol et des aspirations protectionnistes de divers états face à une inflation croissante. Dans ce contexte, la question pour le marché mondial sucrier portera certainement sur l'évolution de la demande.

L'International Sugar Organization (ISO) prévoit un déficit mondial de 1,9 million de tonnes pour 2021/2022, avec une production sucrière réduite en faveur de la production d'éthanol.



Source : Commission européenne

Concernant les prix sur le marché européen, ils sont restés fermes avec une augmentation significative des prix spot depuis février 2022, alimentée également par la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Cette dernière a eu des effets

sur toutes la chaîne de valeur, en particulier les prix du gaz (en EUR/MwH), comme le montre la courbe ci-dessous, mais également sur les frais de transport ainsi que sur le prix des engrais, des palettes et des emballages.



Source : Barchart.com

II. Activités industrielles du Groupe

Bundaberg Sugar Ltd (Australie) et ses filiales filiales consolidées / filiales non consolidées

Bundaberg Sugar Ltd est consolidée dans le Groupe avec ses filiales, à l'exception de BundySort Pty, et compte 347 collaborateurs permanents et 19 travailleurs saisonniers pour la campagne.

Le Groupe Bundaberg Sugar réalise un chiffre d'affaires de AUD 220,1 millions (comparé à AUD 203,7 millions pour l'exercice précédent). L'EBITDA s'élève à AUD 2,3 millions, en diminution par rapport à l'année dernière.

Malgré les mesures d'isolement très strictes de l'Australie, le Covid-19 a eu des répercussions sur les activités du Groupe Bundaberg Sugar au cours de l'exercice sous revue. L'impossibilité de recourir à de la main d'œuvre étrangère et les règles de confinement strictes pour les cas contact ont affecté le bon déroulement de la campagne.

La période de sécheresse dans le Queensland pendant l'été austral et le manque d'irrigation des terres n'ont pas permis aux cannes de pousser dans des conditions propices. La pression sur l'utilisation de la terre pour des cultures alternatives s'est également poursuivie, et de nombreux investissements ont été réalisés par des fonds de pension dans des vergers de macadamia au détriment des cannes à sucre.

À la suite de la fermeture de l'usine de Bingera à la fin de la campagne 2020, l'usine de Millaquin a broyé environ 1 million de tonnes de cannes. Bien que l'usine soit conçue

pour traiter ce niveau d'approvisionnement, le fait de devoir traiter de la canne située sur les deux côtés de la rivière Burnett est un challenge à relever par nos équipes. Sur le plan commercial, les prix mondiaux ont amorcé une remontée dans le courant de l'année 2021, tandis que les difficultés liées au transport international de sucre ont bénéficié aux producteurs locaux en Australie tels que le Groupe Bundaberg Sugar.

Bundaberg Walkers Engineering Ltd a cependant vu ses activités entravées par l'interdiction de voyager. L'entreprise a donc prospecté de nouveaux marchés locaux, avec notamment pour objectif de réduire sa dépendance à l'industrie sucrière.

Propriétaire de 14.700 hectares de terres agricoles en Australie, le Groupe Bundaberg Sugar détient également 4.900 hectares de terrains avec un potentiel de développement immobilier. L'organisation des Jeux Olympiques à Brisbane en 2032 devrait probablement avoir un impact positif, à terme, sur les projets immobiliers dans la région.

Enfin, l'activité récente de patates douces (Bundaberg Fresh Vegetables) a connu sa première année compliquée depuis 2014, compte tenu de difficultés rencontrées au niveau contractuel avec notre partenaire. L'éventualité d'un recours juridique ainsi que la pérennité de l'activité sont à l'étude.



Canes (Australie)

Iscal Sugar S.A. (Belgique) et sa filiale filiales consolidées

Second producteur sucrier en Belgique, Iscal Sugar S.A. est détenue à 87,6% par Finasucre S.A. et est consolidée dans le Groupe, avec sa filiale Alldra B.V. Au 31 mars 2022, le Groupe Iscal Sugar employait 140 collaborateurs permanents en Belgique et 32 aux Pays-Bas.

Le Groupe Iscal Sugar réalise un chiffre d'affaires consolidé de € 129,0 millions (comparé à € 141,6 millions pour l'exercice précédent). L'EBITDA est de € 1,8 million, en diminution par rapport à l'année dernière.

La réduction du chiffre d'affaires consolidé s'explique principalement par le changement du périmètre, à la suite de la cession de Sugar Specialities Europe B.V. (ex Iscal B.V.). Conséquence de la reprise économique mondiale à la suite de la pandémie et de l'invasion de l'Ukraine par la Russie fin février 2022, la hausse des prix du gaz a eu des répercussions négatives sur l'EBITDA du Groupe Iscal Sugar, pour un montant d'environ € 9 millions. Cette hausse des prix de l'énergie n'a pas pu être compensée par une augmentation des prix du sucre produit au cours de la campagne 2021/2022, mais pourrait l'être en partie au cours de la campagne 2022/2023.

Sur le plan agronomique, les conditions climatiques humides et le faible niveau d'ensoleillement au printemps et en été 2021 ont limité le niveau de richesse par rapport aux années précédentes, avec un rendement de 78,1 tonnes à l'hectare.

La campagne 2021/2022 a été, à nouveau, une année particulière sur les plans opérationnel et organisationnel, en raison de la pandémie du Covid-19. Dans ce contexte, Iscal Sugar S.A. s'est efforcée de consolider sa relation avec sa clientèle fidèle sur un horizon long terme.

Un nouveau CEO et un nouveau responsable commercial ont été engagés afin de répondre aux nombreux défis auxquels doit faire face le Groupe, en particulier d'un point de vue opérationnel. Les investissements dans l'outil de production ont été poursuivis, notamment pour assurer



Betteraves (Belgique)

une meilleure gestion énergétique. La construction d'un nouveau silo d'une capacité de 80.000 tonnes a démarré en mars 2022.

L'engagement en responsabilité sociétale des entreprises (RSE) s'est poursuivi en 2021/2022 chez Iscal Sugar S.A. Un premier rapport aborde les différents projets et initiatives mis en place dans le cadre de la stratégie RSE. Le Groupe a pour projet ambitieux de devenir un acteur incontournable dans la production de sucre zéro carbone. Un audit ayant pour objectif de mesurer notre impact CO2 a été réalisé et un plan d'actions concrètes a été établi afin de réduire cet impact.

L'activité caramel d'Iscal Sugar S.A. a été arrêtée et les actifs ont été cédés.

Alldra B.V. est spécialisée dans la production et la vente de produits sucrés décoratifs. Les perspectives sont encourageantes et plusieurs nouveaux marchés sont prospectés avec pour objectif l'amélioration des ventes.

Sugar Specialities Europe B.V. (ex Iscal B.V.), détenue à 24,9% par Iscal S.A., a clôturé son exercice au 31 décembre 2021 par un résultat net négatif de € 679.695. L'effort d'investissement pour retrouver la rentabilité à court terme est poursuivi.

Chiffres-clés des trois dernières campagnes

	2021 / 2022	2020 / 2021	2019 / 2020
Nombre de planteurs	2.389	2.436	2.505
Superficie (Ha)	15.297	15.274	15.024
Rendement (T/Ha)	78,1	83,6	84
Richesse	17,14	17,22	17,51
Production de sucre (T)	187.416	203.759	206.979
Nombre de jours de campagne	123	124	132

Compagnie Sucrière S.A. (République Démocratique du Congo)

filiale non consolidée

Producteur sucrier en République Démocratique du Congo (ci-après « RDC »), la Compagnie Sucrière S.A. (ci-après, la « Sucrière ») est détenue à 60% par Finasucre S.A. et n'est pas consolidée dans le Groupe. Au 31 décembre 2021, la Sucrière comptait 1.356 collaborateurs permanents, auxquels se sont joints 1.137 travailleurs saisonniers pour la campagne.

La Sucrière réalise un chiffre d'affaires de CDF 123,7 milliards (comparé à CDF 110,5 milliards pour l'exercice précédent). L'EBITDA est de CDF 24,5 milliards, en hausse par rapport à l'année dernière.

Malgré la hausse des coûts et des délais d'importation des matières premières industrielles, l'année 2021 a été une excellente année pour la Sucrière. Les perspectives restent particulièrement bonnes pour 2022, avec une croissance et une inflation en ligne avec celles connues en 2021.

L'engagement de la Sucrière en RSE s'est poursuivi en 2021, avec des investissements dans la santé, la formation, l'environnement, le sport et divers aspects sociaux. L'équipe RSE créée par la Direction Générale de la Sucrière fonctionne de manière efficace et implique tous les départements de la société. Un deuxième rapport a été publié, reprenant les différents projets et initiatives.

La RDC a été globalement moins affectée par la pandémie que les autres pays dans lesquels le Groupe est présent. Toutefois, la Sucrière a maintenu le dispositif de prévention mis en place lors de l'exercice précédent, afin d'assurer la santé et la sécurité de tous les agents et travailleurs.

Sur le plan agronomique, la campagne 2021 a été bonne, avec une production de 83.231 tonnes de sucre (81.287 tonnes en 2020) et des ventes de 75.146 tonnes (74.101 tonnes en 2020).

La vente annuelle d'alcool a atteint les 88.471 HL, par rapport aux 37.135 HL de l'année précédente ; cette augmentation est due notamment à une demande accrue des plus gros clients de la Sucrière.



Cannes (République Démocratique du Congo)

Kwilu Briques SARL (République Démocratique du Congo)

filiale non consolidée

Kwilu Briques S.A.R.L. est une filiale détenue à 66% par Finasucre S.A. et à 34% par la Compagnie Sucrière S.A ; elle n'est pas consolidée dans le Groupe. Au 31 décembre 2021, Kwilu Briques S.A.R.L. comptait 240 collaborateurs.

Kwilu Briques réalise un chiffre d'affaires de CDF 2,0 milliards (comparé à CDF 1,6 milliard pour l'exercice précédent). L'EBITDA est de CDF -1,4 milliard, en hausse par rapport à l'année dernière.

Le procédé industriel de fabrication des briques utilise comme combustible écologique la bagasse excédentaire provenant de la production du sucre. Kwilu Briques propose une gamme de briques accessible et de qualité pour le développement de l'habitat en RDC.

Avec une production record de 12.013 tonnes (7.894 tonnes pour l'exercice précédent), Kwilu Briques se place désormais comme un acteur important du secteur de la construction en RDC, avec de belles perspectives.



Kwilu Briques (République Démocratique du Congo)

Galactic S.A. (Belgique) et ses filiales filiales consolidées

Galactic S.A. est détenue à 55% par Finasucre S.A. et est consolidée dans le Groupe, avec ses filiales aux USA, en Asie et en Belgique. Le Groupe Galactic produit de l'acide lactique et des lactates destinés à l'industrie, à l'alimentation animale et à l'industrie cosmétique. Grâce à son expertise en fermentation, le Groupe Galactic poursuit sa diversification dans les produits antimicrobiens naturels, de plus en plus demandés par l'industrie alimentaire. Par ailleurs, le Groupe a continué à développer des technologies innovantes dans le domaine de la chimie verte, alternative à la chimie basée sur le pétrole.

Le Groupe Galactic réalise un chiffre d'affaires consolidé de € 108,9 millions (comparé à € 79,8 millions pour l'exercice précédent). L'EBITDA est de € 11,4 millions, en hausse par rapport à l'année dernière. L'augmentation du chiffre d'affaires consolidé s'explique principalement par la demande mondiale en acide lactique qui a été en forte hausse en raison du succès du PLA.

Futero S.A., filiale détenue à 12,5% par Finasucre S.A. et à 77,25% par Galactic S.A., est spécialisée dans la production

de PLA, un bioplastique renouvelable produit à partir d'acide lactique. Le marché du PLA a connu récemment une croissance très importante, étant donné la pression des consommateurs et de certains gouvernements d'abandonner l'usage des plastiques à base de pétrole.

Futero S.A. et son partenaire chinois ont augmenté la capacité de leurs deux usines situées en Chine, pour en faire respectivement la première usine d'acide lactique au monde en terme de capacité (i.e. capacité de 200.000 millions de tonnes début 2022) et la seconde usine de PLA au monde en terme de capacité (i.e. capacité de 100.000 millions de tonnes début 2022).

Vu le succès de l'acide lactique et du PLA, le Groupe Galactic envisage de poursuivre sa croissance, en investissant en équipement et en personnel, et en construisant de nouvelles usines en Europe et aux USA. Plusieurs sites sont à l'étude et une levée de fonds significative devrait être réalisée prochainement pour permettre cette expansion.

BBS Subsidiary PTY Ltd (Australie) et ses filiales filiales consolidées

Holding détenant les activités noix du Groupe en Australie, cette filiale est détenue à 100% par Finasucre S.A. et est consolidée avec ses deux filiales TQ Holdings Pty Ltd (« TQH ») et Macadamias International Australia Pty Ltd (« MIA »). Au 31 mars 2022, le Groupe BBS Subsidiary comptait 32 collaborateurs permanents et 42 travailleurs saisonniers (d'avril à octobre).

Le Groupe BBS Subsidiary réalise un chiffre d'affaires de AUD 49,4 millions (comparé à AUD 54,2 millions pour l'exercice précédent). L'EBITDA s'élève à AUD 1,8 million, en augmentation par rapport à l'année dernière.

Les activités agricoles et les vergers sont détenus par la filiale TQH, et les activités de transformation de « Macadamia Nut-in-Shell » (« NIS ») sont détenues par la filiale MIA, qui opère sous la dénomination commerciale de Macadamias Direct (« MD »).

Les activités de « rajeunissement » des vergers ont continué tout au long de l'année et ont permis d'augmenter la production, avec l'objectif d'atteindre 4 tonnes de « Nut-In-Shell » (NIS) à l'hectare d'ici quatre ans. La production

des vergers a donc augmenté de 25% par rapport à l'année précédente, tandis que la production à l'hectare a atteint 2,8 tonnes, comparé à 2,2 tonnes pour la campagne précédente.

En termes de transformation, l'usine de Dunoan a connu une année moins productive que l'année record précédente, avec le traitement de 6.734 tonnes NIS, en baisse de 12% par rapport à 2020.

Après des prix records en 2020, le prix du NIS a connu une forte baisse (~20% ~ AUD 5,00/kg). Néanmoins, la baisse de revenus a été limitée. Les activités de production des noix (i.e. vente de noix) et l'augmentation en volume de NIS ont permis de limiter la baisse de revenu consécutive à la baisse de prix. Cependant, malgré cette baisse des prix qui a persisté tout au long de l'année, les activités de transformation des noix (i.e. achat de noix par le Groupe) ont continué à souffrir des effets de la pandémie du Covid-19 : restrictions dans le secteur des services alimentaires, retards de livraison, augmentation des coûts de transport et rééchelonnements contractuels sur le plan de la chaîne d'approvisionnement.

III. Participations dans le secteur immobilier

Devolder S.A. (Belgique)

filiale consolidée

Devolder S.A. détient un immeuble de rapport situé rue de Rollebeek à Bruxelles, composé de deux rez-de-chaussée commerciaux et de cinq appartements meublés.

Le taux d'occupation est de 100% et les taux de loyers sont conformes à ceux du marché pour ce type de bien. Les loyers sont régulièrement encaissés, excepté pour l'un des deux commerces dont les activités ont été fortement perturbées par la crise du Covid-19, jusqu'à l'arrêt de ses activités en fin d'année fiscale.

Devolder S.A. réalise un chiffre d'affaires de € 99,4 milliers (comparé à € 90,2 milliers pour l'exercice précédent). L'EBITDA est de € 30,4 milliers, en hausse par rapport à l'année dernière.

S.A. des Galeries Royales Saint-Hubert (Belgique)

participation mise en équivalence

Détenue à 45,33% par Finasucre S.A., la S.A. des Galeries Royales Saint-Hubert exploite le vaste ensemble immobilier des Galeries Royales Saint-Hubert. Le programme de réhabilitation en vue d'améliorer le rendement locatif de l'ensemble se poursuit.

La société a octroyé des remises de loyer, négociées avec les locataires pour inactivité obligatoire durant la pandémie, principalement pour le secteur commercial et l'hôtel.

La S.A. des Galeries Royales Saint-Hubert réalise un chiffre d'affaires de € 4,5 millions (comparé à € 4,8 millions pour l'exercice précédent). L'EBITDA est de € 2,7 millions, en baisse par rapport à l'année dernière.



Galeries Royales Saint-Hubert (Belgique)

JV Kin S.A. (Luxembourg) et ses filiales filiales non consolidées

JV Kin S.A., holding détenue par Finasucre S.A. en association à 50/50 avec le Groupe Unibra, est actionnaire d'une filiale en République Démocratique du Congo, Ebale Résidence SARLU, qui détient un immeuble de 11 appartements de haut standing en bordure du fleuve.

JV Kin S.A. a clôturé son exercice avec un bénéfice de € 0,2 million, comparé à un bénéfice de € 0,5 million en 2020.

Compagnie Het Zoute S.A. (Belgique) participation non consolidée

La Compagnie Het Zoute S.A. est propriétaire de terres à vocation agricole, du Royal Zoute Golf Club, du Royal Zoute Tennis club, de fermettes d'habitation louées et de terrains. La Compagnie a investi à Hardelot (France) et à Cadzand (Pays-Bas). La société a l'ambition de devenir un acteur de référence dans la promotion immobilière résidentielle au Benelux et en France. Finasucre S.A. détient 3,7% de la Compagnie Het Zoute S.A.

Le Groupe Compagnie Het Zoute S.A. réalise un chiffre d'affaires consolidé de € 49,4 millions (comparé à € 67,6 millions pour l'exercice précédent). L'EBITDA est de € 16,9 millions, en baisse par rapport à l'année dernière.



Compagnie Het Zoute (Belgique)

IV. Autres participations minoritaires

Global Baby S.A.S.

Le Groupe Global Baby est actif dans la conception, la production et la commercialisation de produits et de solutions nutritionnelles et alimentaires principalement à destination des nourrissons et des enfants.

JAB Consumer Fund

JAB Consumer Fund est une SICAR luxembourgeoise qui exerce une activité de type private equity investissant dans le domaine agro-alimentaire.

ÿnsect S.A.S.

La Société ÿnsect, leader mondial de la farine d'insectes, élève des insectes pour produire des ingrédients premium, naturels et de haute qualité, pour l'aquaculture et la nutrition animale.

ÿnsect propose une solution écologique, saine et durable pour répondre à la demande mondiale croissante de consommation de protéines et de plantes.

Milkadamia International Holding Pty et Jindilli International Holding Pty

Ces sociétés commercialisent des produits dérivés de noix de macadamia (i.e. lait, huiles et crèmes de beauté).

Participations minoritaires dans des sociétés cotées

Finasucre S.A. détient des participations minoritaires dans des sociétés cotées, principalement dans le secteur agro-alimentaire, afin d'assurer une bonne diversification des investissements.



Iscal Sugar (Belgique)

Situation financière



Commentaires sur les comptes consolidés du Groupe au 31 mars 2022

Nous commentons ci-après les comptes consolidés du Groupe qui figurent dans les ANNEXES A du présent rapport.

L'évolution des activités du Groupe et les événements majeurs évoqués dans ce rapport ressortent dans la

comparaison des comptes consolidés, aussi bien dans le bilan que dans le compte de résultats.

Les données financières relatives à nos filiales australiennes sont comptabilisées en AUD et traduites en EUR dans les comptes consolidés en utilisant les taux repris ci-dessous.

Taux des devises	au		moyen 12 mois		Taux des devises	au		moyen 12 mois	
	31-03-2022	31-03-2021	01-04-2021 31-03-2022	01-04-2020 31-03-2021		31-03-2022	31-03-2021	01-04-2021 31-03-2022	01-04-2020 31-03-2021
1 AUD = Euro	0,6744	0,6488	0,6359	0,6150	1 AUD = USD	0,7487	0,7608	0,7395	0,7177
	+3,9%		+3,4%			-1,6%		+3,0%	

Au 31 mars 2022, l'AUD s'est légèrement apprécié par rapport à l'EUR et déprécié par rapport à l'USD.

Les données financières de nos filiales établies en Chine et aux USA résultent de la traduction en EUR de leur monnaie de comptabilisation (respectivement le CNY et l'USD), dont les variations durant les douze derniers mois sont moins significatives dans le bilan et dans le compte de résultat consolidé.

BILAN

Le bilan consolidé reflète, à travers nos filiales, les activités sucrières, les produits dérivés et la recherche-développement en Belgique, aux Pays-Bas, en Australie, en Chine, au Japon et aux USA, durant les douze mois de l'exercice sous revue. Les chiffres comparatifs de l'exercice précédent portent également sur une période de douze mois.

Nos filiales australiennes appliquent les principes IFRS australiens depuis seize ans. Leurs comptes sont consolidés comme tels au niveau du Groupe, sous réserve de retraitements particuliers qui sont décrits plus spécifiquement ci-après.

Des écarts observés dans les principales rubriques du bilan par rapport à l'année précédente proviennent d'une appréciation de 3,9% (après 16,6% l'exercice précédent) de la monnaie australienne (AUD) par rapport à l'EUR. L'intégration globale des postes actifs et passifs de nos filiales consolidées Bundaberg Sugar Ltd et BBS Subsidiary Pty Ltd, convertis en EUR au cours de clôture, produit la quasi-totalité de l'écart de conversion repris dans les fonds propres consolidés. L'écart de conversion augmente de € 6,2 millions par rapport à l'an dernier (€ 4,8 millions en 2022 contre -€ 1,4 million en 2021).

Les commentaires qui suivent soulignent les écarts les plus significatifs observés dans les principales rubriques du bilan par rapport à l'année précédente, comprenant l'effet monétaire signalé ci-avant.

Immobilisations incorporelles (+ € 0,4 million) : il s'agit essentiellement des logiciels informatiques et des frais de recherches et développement.

Ecart de consolidation (- € 1,2 million) : la diminution provient de l'amortissement des goodwill actés à la suite de l'acquisition de MIA par BBS Subsidiary Pty Ltd (compensé par l'effet de change) et de l'achat d'Alldra B.V. réalisé par le Groupe Iscal (amorti en cinq années).

Immobilisations corporelles (+ € 18,9 millions) : cette augmentation provient principalement d'une hausse des actifs chez Iscal S.A. (+ € 7,8 millions) et chez Bundaberg Sugar Ltd (+ € 11,3 millions) contrebalancée par les amortissements de l'année.

Immobilisations financières (+ € 3,0 millions) : cette variation provient essentiellement (i) de l'augmentation des participations mises en équivalence (+ € 14,1 millions) suite à l'entrée dans le périmètre de consolidation des participations dans les filiales chinoises de Futerro S.A. et (ii) de la diminution des participations dans les autres entreprises (- € 11,1 millions), expliquée principalement chez Galactic par la mise en équivalence des filiales chinoises de Futerro S.A. et chez Finasucre S.A. par les mouvements et réductions de valeur sur certaines participations.

Stocks et commandes en cours d'exécution (+ € 0,6 million) : la variation est essentiellement attribuée à l'augmentation des stocks au sein du Groupe Galactic (+ € 7,8 millions), expliquée par les hausses de prix des matières premières, du sucre et de l'acide lactique. Ce mouvement est

compensé par une diminution des stocks (i) chez Iscal Sugar Groupe (- € 3,3 millions), résultant principalement de la diminution des volumes de sucre et de sirops et (ii) en Australie (- € 4,0 millions), résultant essentiellement de la diminution des travaux en cours chez Bundaberg Walkers Engineering Ltd et de la diminution du stock de noix chez BBS Subsidiary Pty Ltd.

Créances à un an au plus (+ € 11,1 millions) : la hausse des activités chinoises du Groupe Galactic (+ 6,2 millions), l'augmentation des prix de vente du sucre, l'effet cut-off de nos filiales australiennes (+ € 2,5 millions), l'effet volume et cut-off chez Iscal S.A. (+ € 2,9 millions) expliquent principalement cette augmentation.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles (- € 21,5 millions) : la diminution de la trésorerie consolidée provient principalement du paiement de dividendes et des investissements de l'année.

Plus-values de réévaluation (+ € 3,1 millions) : cet écart positif s'explique par l'appréciation du dollar australien par rapport à l'Euro.

Réserves (- € 9,6 millions) : la majeure partie de cette variation provient du mouvement des réserves (part du

Groupe) généré par les résultats de l'exercice des sociétés consolidées et les dividendes distribués.

Ecarts de conversion (+ € 6,2 millions) : l'appréciation du dollar australien par rapport à l'Euro, décrite ci-avant, explique le mouvement de l'année.

Dettes à plus d'un an (- € 37,1 millions) : l'évolution est principalement expliquée par le reclassement à court terme de la dette long terme chez Bundaberg Sugar Ltd (- € 35,8 millions) et le remboursement chez Galactic S.A.

Dettes à un an au plus (+ € 50,7 millions) : les dettes financières augmentent globalement de € 45,9 millions : chez Bundaberg Sugar Ltd, à la suite du reclassement de la dette long terme à court terme, et pour le Groupe Galactic, à la suite de l'augmentation du fond de roulement et de l'endettement en Belgique et en Chine. Les dettes commerciales augmentent de € 6,1 millions, principalement au niveau du Groupe Galactic, à la suite de la hausse des activités notamment en Chine. Les acomptes reçus sur commandes enregistrés chez Bundaberg Walkers Engineering Ltd diminuent de € 4,1 millions en raison du timing des projets.

RÉSULTATS

Le tableau ci-après reprend les résultats consolidés :

en '000 €

	2021/2022	2020/2021
Chiffre d'affaires	415.260	382.385
Cash flow d'exploitation (EBITDA) *	10.614	24.323
Amortissements ordinaires	(10.061)	(12.771)
Résultats d'exploitation non récurrents	(1.621)	(1.881)
Résultats avant éléments financiers (EBIT)	(1.069)	9.671
Résultats financiers récurrents	3.882	5.745
Résultats financiers non récurrents	802	(1.905)
Amortissement des goodwill de consolidation	(1.376)	(1.757)
Résultats avant impôts	2.239	11.754
Impôts	(708)	(5.317)
Résultat net	1.531	6.437
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	2.561	317
Résultat net des entreprises consolidées	4.092	6.754
Part des tiers dans le résultat	3.531	(495)
Part du Groupe dans le résultat	561	7.249

* ne tient pas compte des éléments non récurrents

L'appréciation moyenne de l'AUD par rapport à l'EUR (+ 3,4%) a une influence sur les écarts constatés du compte de résultats ; néanmoins, les niveaux d'activité des entreprises consolidées expliquent principalement les écarts constatés.

Ventes et prestations (+ € 20,2 millions) : cette augmentation (hors éléments non récurrents) s'explique essentiellement comme suit :

- chez Iscal Sugar S.A. (- € 10,9 millions) : diminution expliquée par la sortie de Sugar Specialities Europe B.V. (ex Iscal B.V.) du périmètre de consolidation au 1er janvier 2021 (neuf mois d'activités repris au compte de résultats l'année dernière). Au niveau belge, augmentation des volumes de vente et cessation de l'activité caramel.
- chez Bundaberg Sugar Ltd (+ € 8,3 millions) : augmentation des prix et des marges du sucre roux sur le marché domestique ainsi qu'à l'export, mais également augmentation du volume et du prix des mélasses.
- chez BBS Subsidiary Pty Ltd (- € 7,7 millions) : diminution expliquée par un prix moyen inférieur ainsi que par les variations de stocks (douze mois d'activités repris pour la première fois l'année dernière).
- chez Galactic S.A. (+ € 29,2 millions) : hausse des activités chinoises et japonaises, augmentation des prix moyens et des volumes de ventes chez Galactic Inc. et Galactic S.A.
- chez Finasucre S.A. (+ € 1,3 million) : augmentation des activités de procurement.

L'ensemble des facteurs de coûts (hors amortissements et éléments non récurrents) dans les filiales consolidées augmente de € 33,9 millions. Le coût des approvisionnements est en augmentation de € 15,0 millions, ce qui s'explique chez Bundaberg Sugar Ltd par la hausse des prix du sucre, la diminution des travaux en cours chez Bundaberg Walkers Engineering Ltd et la hausse des activités en Chine au sein du Groupe Galactic, ainsi que l'augmentation du prix et du volume de sucre. Notons une diminution chez Iscal à la suite de la sortie de Sugar Specialities Europe B.V. (ex Iscal B.V.) du périmètre de consolidation.

Les services et biens divers ont, quant à eux, connu une augmentation de € 11,1 millions suite principalement à la hausse des prix de l'énergie chez Iscal S.A., à l'augmentation des frais de transport et de l'activité chinoise pour le Groupe Galactic. L'augmentation de € 1,2 million des frais de personnel est, elle aussi, liée à l'activité chinoise du Groupe Galactic ainsi qu'à l'augmentation des effectifs au niveau belge. Notons enfin, en dehors de l'impact des

reprises provisions (+ € 1,4 million) et des autres charges d'exploitation (+ € 1,2 million), une augmentation des réductions de valeurs, poste directement lié au traitement des cannes et des arbres sur pied (noix de macadamia) chez Bundaberg Sugar Ltd (+ € 3,9 millions).

Cash-flow d'exploitation (EBITDA) (- € 13,7 millions) : les EBITDA (hors éléments non récurrents) d'Isal Sugar S.A., de Bundaberg Sugar Ltd et de Finasucre S.A. diminuent respectivement de € 7,2 millions, € 10,5 millions et € 0,1 million, tandis que ceux de Galactic S.A. et de BBS Subsidiary Pty Ltd sont en augmentation respectivement de € 3,6 millions et € 0,5 million.

Résultats d'exploitation non récurrents (+ € 0,3 million) : principalement lié à (i) la diminution des charges chez BBS Subsidiary Pty Ltd relatives aux coûts liés aux arbres malades (- € 1,0 million) et (ii) la diminution des produits d'exploitation non récurrents chez Iscal Sugar S.A. (- € 0,7 million), à la suite de la vente de terrains dans le courant de l'année dernière.

Résultats avant éléments financiers (EBIT) (- € 10,7 millions) : même explication sur cet écart que pour l'EBITDA et les résultats d'exploitation non récurrents. Les amortissements ordinaires sont en diminution, principalement au niveau de Futerro S.A.

Résultats financiers récurrents et non récurrents (+ € 0,8 million) : l'écart s'explique principalement par une diminution des produits financiers non récurrents (- € 3,7 millions), liée au boni de liquidation de B&G et à la plus-value réalisée sur la réduction de capital de JAB Consumer Fund l'année dernière, et par une diminution des produits financiers récurrents (- € 1,9 million), liée principalement au traitement des dérivés australiens. Cette diminution est compensée par une baisse des charges financières non récurrentes (- € 6,4 millions), liée à la sortie de périmètre de Sugar Specialities Europe B.V. (ex Iscal B.V.) en 2021.

Amortissement des goodwill de consolidation : cela correspond à l'amortissement du goodwill relatif à l'acquisition de MIA par BBS Subsidiary Pty Ltd et à l'achat d'Alldra B.V. par le Groupe Iscal.

Impôts (- € 4,6 millions) : pour l'ensemble des sociétés consolidées, l'impôt est le reflet des taux appliqués sur les résultats taxables.

L'ANNEXE aux comptes consolidés décrit plus amplement l'évolution des composantes du bilan et du compte de résultats consolidés du Groupe.

Commentaires sur les comptes annuels de Finasucre S.A. au 31 mars 2022

Nous commentons ci-après les comptes annuels de Finasucre S.A. qui figurent dans les ANNEXES B du présent rapport.

BILAN

Actifs immobilisés

Immobilisations incorporelles (+ € 0,1 million) : elles sont composées principalement du logiciel commercial lié à l'activité africaine et des licences informatiques.

Immobilisations corporelles (- € 0,3 million) : elles sont composées principalement des bureaux de Finasucre S.A. à Bruxelles.

Immobilisations financières (- € 0,1 million) : cette variation provient principalement de la réduction de valeur sur notre participation dans Kwilu Briques et le remboursement d'une partie de capital du fond JAB en cash et « in kind ». Notons aussi l'augmentation de notre participation dans les Galeries Royales Saint-Hubert.

Actifs circulants

Créances à un an au plus (+ € 17,2 millions) : les créances commerciales proviennent de l'activité commerciale et de l'assistance au management dans les filiales. L'augmentation des autres créances s'explique principalement par l'avance faite à Bundaberg Sugar Ltd au cours de l'exercice.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles (- € 2,1 millions) : il s'agit essentiellement des mouvements et des revenus des immobilisations financières, du fonds de roulement affecté aux activités commerciales et aux charges du personnel, des avances faites aux filiales et du paiement du dividende.

Comptes de régularisation : ils sont composés surtout d'achats relatifs au prochain exercice (activité commerciale).

Capitaux propres

Capital - Plus-values de réévaluation – Réserves : ces rubriques sont inchangées, sauf les réserves immunisées qui augmentent de € 1,3 million, à la suite des investissements tax shelter et les réserves disponibles, qui augmentent de € 0,7 million selon transfert et affectation du résultat.

Bénéfice (Perte) reporté(e) : selon affectation du résultat.

Dettes

Dettes à un an au plus (+ € 1,0 million) : les postes de cette rubrique concernent les activités commerciales, les charges du personnel et le dividende à payer selon la répartition bénéficiaire proposée.



RÉSULTATS

Ventes et prestations (€ 11,6 millions) : il s'agit des prestations de services à nos filiales et de l'activité de procurement pour la Compagnie Sucrière S.A.

Coûts des ventes et des prestations (€ 11,4 millions) : les achats sont directement liés à l'activité commerciale et dans la continuité des marges brutes pratiquées, de même que pour les services et biens divers nécessaires pour cette activité.

Bénéfice d'exploitation (€ 0,2 million) : l'activité commerciale est à l'origine de ce gain.

Produits financiers récurrents (€ 24,6 millions) : il s'agit principalement des dividendes de Iscal S.A., de la Compagnie Sucrière S.A., de Galactic S.A., de la Compagnie Het Zoute S.A. et des autres immobilisations financières. Les autres rubriques de ce poste concernent les intérêts sur les actifs circulants, les gains de change et les plus-values sur obligations.

Charges financières récurrentes (€ 0,1 million) : elles se composent principalement des pertes de changes et des frais bancaires.

Le résultat financier non récurrent est lié principalement au remboursement du solde de la créance sur l'Etat Congolais, à la plus-value réalisée sur la réduction de capital de JAB Consumer Fund et à la réduction de valeur sur la participation Kwilu Briques.

Impôts sur le résultat (€ 1,1 million) : Finasucre S.A. a très peu de revenus imposables (les dividendes bénéficient en principe du régime R.D.T., etc.) et investit en Tax Shelter. C'est la raison pour laquelle le taux effectif d'impôt est moins élevé cette année.

Information complémentaire sur la couverture des risques financiers

Finasucre S.A. n'a pas eu recours à la couverture des risques de change sur ses opérations en devises étrangères.



Affectations et prélèvements, décharges et élections statutaires

Affectations et prélèvements

Le bénéfice de l'exercice à affecter s'élève à € 23.028.442, auquel s'ajoute un report à nouveau de l'exercice précédent de € 29.829.507, pour former un bénéfice répartisable de € 52.857.949, que nous proposons de répartir comme suit :

Dividende brut aux 80.000 actions	€ 10.285.714
Affectation aux autres réserves	€ 686.300
Résultat reporté à nouveau	€ 41.885.935

Si cette proposition de répartition est approuvée, le dividende net, après déduction du précompte mobilier, sera de € 90 par titre.

A noter que le pourcentage de précompte mobilier appliqué pour obtenir le montant de € 90 par titre est le pourcentage standard de 30% applicable en droit belge pour les personnes physiques ou morales. Si un précompte mobilier différent est à retenir par Finasucre S.A., nous vous prions de nous en informer dans les plus brefs délais.

Le dividende sera payable à partir du 29 juillet 2022.

Décharges

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous demandons de donner décharge à chacun des administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat pour la période clôturée au 31 mars 2022.

Élections statutaires

Les mandats de tous les administrateurs viennent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Tous les administrateurs sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration décide de proposer à la prochaine Assemblée Générale de renouveler les mandats de tous les administrateurs, à l'exception des mandats de Madame Sandrine de Moerloose et de Monsieur Wolfgang

Ullens de Schooten. Le Conseil d'Administration souhaite remercier Madame Sandrine de Moerloose et de Monsieur Wolfgang Ullens de Schooten, nommés administrateurs de Finasucre S.A. en 2019, pour leurs avis éclairés exprimés pendant ces années.

Le Conseil d'Administration propose de renouveler, pour une durée de trois ans, les mandats de Madame Natacha Lippens, du Comte Thierry le Grelle et de Messieurs John-Eric Bertrand, Guillaume Coppée et Augustin Lippens, mandats qui viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025.

Le Conseil d'Administration propose de renouveler, pour une durée de deux ans, les mandats de Madame Jessica Lippens, du Baron Coppée et de Monsieur Jérôme Lippens, mandats qui viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration propose la nomination de deux nouveaux administrateurs externes, i.e. :

1. Luxantor B.V., BE 0759.947.389, dont le siège social est situé Heidestraat 17, 9250 Waasmunster, pour un mandat d'administrateur d'une durée deux ans qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024. Conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur, il est décidé que Monsieur Jean-Luc Deleersnyder sera désigné représentant permanent, chargé de l'exécution du mandat au nom et pour le compte de Luxantor B.V.
2. Argalix B.V., BE 0808.841.131, dont le siège social est situé Kastanjeslaan 4 à 1950 Kraainem, pour un mandat d'administrateur d'une durée deux ans qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024. Conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur, il est décidé que Monsieur Francis Kint sera désigné représentant permanent, chargé de l'exécution du mandat au nom et pour le compte de Argalix B.V.

Le mandat du Commissaire viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024.

Informations complémentaires

Risques et incertitudes

• Guerre en Ukraine

Malheureusement, après des années de paix en Europe, nous sommes confrontés depuis février 2022 à une guerre totalement inattendue entre la Russie et l'Ukraine.

Cette guerre a des conséquences importantes au niveau de l'inflation des matières premières industrielles et des coûts énergétiques et présente un risque quant à des pénuries des ressources à l'avenir.

Si cette augmentation des prix peut être en partie compensée par une augmentation probable du prix des commodités telles que le sucre, il existe néanmoins un risque que la guerre en Ukraine ait une incidence négative majeure sur les activités opérationnelles et la situation financière de notre Groupe.

Dans ce contexte et afin d'atténuer ce risque, des mesures exceptionnelles ont déjà été prises, notamment au niveau d'Iscal S.A. afin de garantir un approvisionnement énergétique pour notre campagne 2022.

• Pandémie du Covid-19

La pandémie du Covid-19 qui a continué durant l'exercice en cours a obligé le Groupe à maintenir des mesures adéquates pour se réorganiser.

Afin de garantir la santé et la sécurité de tous, nous avons respecté les directives émanant des différentes autorités publiques et nous avons notamment rendu le télétravail obligatoire pour les collaborateurs dont la fonction le permet. Des mesures ont également été prises pour adapter le mode de fonctionnement des usines, notamment la mise en place de moyens techniques afin de modifier le mode de transmission des informations entre les équipes et éviter les contacts physiques.

Pour accompagner nos clients dans ce contexte sanitaire inédit, le Groupe a su faire preuve d'une grande flexibilité commerciale, dans le but de maintenir une relation forte avec les clients.

Hormis les coûts liés à ces mesures de réorganisation, nous ne constatons pas de détérioration de notre situation financière liée à la pandémie du Covid-19 pour l'exercice en cours.

De manière générale, il reste impossible à ce jour de quantifier tous les effets potentiels de la pandémie qui a sévi durant l'exercice en cours. Toutefois, il est clair qu'elle aura une incidence sur le futur de notre organisation, de nos activités opérationnelles et de notre situation financière durant l'exercice social clôturé au 31 mars 2023.

• Autres risques et incertitudes

Outre les informations reprises dans le rapport d'activités, nous résumons ci-dessous les points qui nous semblent essentiels pour décrire les risques et incertitudes qui pourraient affecter le cours de nos activités :

- Les opérations en Australie dépendent de l'évolution du marché mondial du sucre roux, qui fait l'objet de couvertures par des instruments financiers du type achat/vente à terme.
- Les fluctuations du prix des combustibles ont un impact direct sur nos sociétés, non seulement sur le prix du carburant et des combustibles fossiles, mais aussi sur les engrais, le transport, les emballages ; les usines de sucre roux atténuent cet impact par l'utilisation de la bagasse comme combustible.
- Les filiales sont sensibles à l'évolution des devises (AUD/USD pour les filiales en Australie et EUR/USD ainsi que USD/CHN pour Galactic S.A.) et à celle des taux d'intérêts.
- Les aléas climatiques sont susceptibles d'affecter nos activités (gel, cyclones, sécheresse, inondations, ...).
- Nos filiales en République Démocratique du Congo sont confrontées aux risques engendrés par la situation politique du pays.

Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers qui se composent principalement de soldes bancaires, de dettes et de créances commerciales et de dérivés. Les objectifs de ces instruments sont de financer l'activité et de couvrir les risques.

L'impact de l'utilisation des dérivés n'est pas significatif par rapport à l'évaluation de l'actif, du passif et du résultat du Groupe.

Environnement, personnel et clients

Le Groupe s'applique à respecter l'environnement dans toutes ses activités et à observer les lois et les normes en vigueur dans les pays où il est actif.

En cas de restructuration, le Groupe a toujours agi dans le respect des lois sociales en vigueur, tout en encourageant le dialogue social ainsi qu'un processus de transition sans heurts. Les conflits sociaux ne peuvent pas toujours être évités, mais tous les efforts sont fournis pour en atténuer les effets.

Le Groupe s'est efforcé de garantir à tous ses collaborateurs un environnement de travail sûr, en accord avec les réglementations en vigueur. Dans le cadre de la pandémie du Covid-19, de nombreux investissements sanitaires ont été faits et des campagnes de sensibilisation ont été mises en place afin de garantir la santé et la sécurité de tous.

Afin d'offrir la meilleure qualité possible aux clients, les différentes filiales ont obtenu les normes de certification les plus élevées.

Autres informations

Le Conseil d'Administration n'a pas connaissance d'autres circonstances ou événements postérieurs à la date du bilan, autres que ceux décrits ci-avant, qui sont susceptibles d'affecter le cours normal des activités de la société.

Finasucre S.A. ne détient aucune succursale et n'a exercé aucune activité distincte en matière de recherche et développement.

Aucune action propre de Finasucre S.A. n'a été acquise par aucune filiale directe.

Le Conseil d'Administration signale que, pour l'exercice sous revue, aucune décision n'a été prise et qu'aucune opération n'a été décidée, qui tomberait dans le champ d'application de l'article 7:96 du nouveau Code des sociétés et des associations, relatif aux intérêts opposés des administrateurs.

Ce rapport de gestion sera déposé conformément aux dispositions légales et conservé au siège social.

Le Conseil d'Administration
20 juin 2022



Iscal Sugar (Belgique)



Macadamias, Welcome Creek (Australie)

ANNEXES A



Comptes consolidés de Finasucre au 31 mars 2022

Bilan consolidé (après répartition) au 31 mars 2022

en '000 €

ACTIF	31-03-2022	31-03-2021
Frais d'établissements		
Actifs immobilisés	490.713	469.328
I. Immobilisations incorporelles	790	393
II. Ecarts de consolidation (positifs)	4.404	5.646
III. Immobilisations corporelles	316.080	297.142
A. Terrains et constructions	244.698	235.313
B. Installations, machines, outillage	30.595	26.749
C. Mobilier et matériel roulant	1.504	1.575
D. Location-financement et droits similaires	929	1.146
E. Autres immobilisations corporelles	26.234	26.779
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	12.121	5.580
IV. Immobilisations financières	169.438	166.147
A. Entreprises liées	-	-
1. Participations	-	-
B. Entreprises mises en équivalence		
1. Participations	36.449	22.340
C. Autres immobilisations financières	-	-
1. Participations, actions et parts	132.888	143.700
2. Créances et cautionnements en numéraires	102	106
Actifs circulants	291.398	300.812
V. Créances à plus d'un an	59	55
B. Autres créances	59	55
C. Impôts différés	-	-
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	109.767	109.137
A. Stocks		
1. Approvisionnements	32.170	25.129
2. En-cours de fabrication	45.073	45.969
3. Produits finis	28.074	29.193
4. Marchandises	173	1.364
6. Acomptes versés	-	-
B. Commandes en cours d'exécution	4.276	7.482
VII. Créances à un an au plus	90.763	79.628
A. Créances commerciales	78.937	70.396
B. Autres créances	11.826	9.232
VIII. Placements de trésorerie	1.879	54.985
B. Autres placements	1.879	54.985
IX. Valeurs disponibles	86.719	55.097
X. Comptes de régularisation	2.212	1.910
TOTAL ACTIF	782.111	770.140

Bilan consolidé (après répartition) au 31 mars 2022

en '000 €

PASSIF	31-03-2022	31-03-2021	
Capitaux propres	570.773		570.282
I. Capital	1.786		1.786
A. Capital souscrit	1.786	1.786	
III. Plus-values de réévaluation	85.635		82.515
IV. Réserves consolidées	476.810		486.445
V. Ecarts de consolidation (négatifs)	34		34
VI. Ecarts de conversion	4.785		(1.401)
VII. Subsidés en capital	1.724		904
VIII. Intérêts de tiers	26.934		26.112
Provisions, impôts différés et latences fiscales	2.783		6.767
IX. A. Provisions pour risques et charges	3.072		4.199
1. Pensions et obligations similaires	-	-	
3. Gros entretiens et réparations	705	615	
4. Autres risques et charges	2.367	3.584	
B. Impôts différés et latences fiscales	(289)		2.568
Dettes	181.621		166.980
X. Dettes à plus d'un an	12.176		49.249
A. Dettes financières			
1. Emprunts subordonnés	1.200	2.000	
3. Dettes de location-financement et assimilées	521	774	
4. Etablissements de crédit	1.809	37.448	
5. Autres emprunts	1.013	1.393	
D. Autres dettes	7.634	7.634	
XI. Dettes à un an au plus	166.471		115.784
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	2.482	2.707	
B. Dettes financières			
1. Etablissements de crédit	90.103	44.009	
2. Autres emprunts	-	3	
C. Dettes commerciales			
1. Fournisseurs	47.199	41.129	
2. Effets à payer	2	20	
D. Acomptes reçus sur commandes	4.152	7.882	
E. Dettes fiscales, salariales et sociales			
1. Impôts	2.394	1.386	
2. Rémunérations et charges sociales	7.140	6.226	
F. Autres dettes	12.999	12.422	
XII. Comptes de régularisation	2.974		1.948
TOTAL PASSIF	782.111		770.140

Compte de résultats consolidé au 31 mars 2022

en '000 €

	31-03-2022	31-03-2021
I. Ventes et prestations	416.002	396.396
A. Chiffre d'affaires	415.260	382.385
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution [augmentation,(réduction)]	(3.743)	7.662
C. Production immobilisée	81	78
D. Autres produits d'exploitation	3.579	4.864
E. Produits d'exploitation non récurrents	826	1.407
II. Coût des ventes et prestations	(417.071)	(386.725)
A. Approvisionnements et marchandises		
1. Achats	246.486	228.822
2. Variation des stocks [(augmentation), réduction]	(5.970)	(3.355)
B. Services et biens divers	92.909	81.808
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	61.484	60.281
D. Amortissements et réduction de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	10.061	12.771
E. Réduction de valeur sur stocks, sur commandes en cours et sur créances commerciales [dotations, (reprises)]	4.315	411
F. Provisions pour risques et charges [dotations, (utilisations et reprises)]	(232)	(1.673)
G. Autres charges d'exploitation	5.571	4.372
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	-	-
I. Amortissements des écarts de consolidation	-	-
J. Charges d'exploitation non récurrentes	2.448	3.288
III. Bénéfice (Perte) d'exploitation	(1.069)	9.671
IV. Produits financiers	9.334	14.982
Produits financiers récurrents	7.885	9.794
A. Produits des immobilisations financières	3.689	1.894
B. Produits des actifs circulants	495	591
C. Autres produits financiers	3.702	7.309
Produits financiers non récurrents	1.448	5.188
V. Charges financières	(6.026)	(12.900)
Charges financières récurrentes	5.379	5.806
A. Charges des dettes	2.143	2.255
B. Amortissements sur écarts de consolidation positifs	1.376	1.757
C. Réductions de valeurs sur actifs circulants autres que ceux sub II.E [dotations,(reprises)]	-	-
D. Autres charges financières	1.861	1.795
Charges financières non récurrentes	646	7.094
VI. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	2.239	11.754

Compte de résultats consolidé au 31 mars 2022 (suite)

en '000 €

	31-03-2022	31-03-2021
X. A. Prélèvements sur impôts différés et latences fiscales	3.236	(2.721)
B. Transfert aux impôts différés et latences fiscales	(648)	423
XI. Impôts sur le résultat	(3.296)	(3.019)
A. Impôts	3.342	3.286
B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	(46)	(267)
XII. Bénéfice (Perte) de l'exercice	1.531	6.437
XIII. Quote-part dans le bénéfice (la perte) des sociétés mises en équivalence	2.561	317
XIV. Bénéfice (Perte) consolidé(e)	4.091	6.754
A. Part des tiers	3.531	(495)
B. Part du Groupe	561	7.249

I. Etat des frais d'établissement

en '000 €

Frais d'établissement

a) Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	
b) Mutations de l'exercice	-
- Amortissements	
c) Valeur comptable nette au terme de l'exercice	-

II. Etat des immobilisations incorporelles

en '000 €

	Frais de recherche et de développement	Concessions, brevets, licences, etc...	Goodwill
a) Valeur d'acquisition			
Au terme de l'exercice précédent	12.395	8.795	23
Mutations de l'exercice :			
- Acquisitions y compris la production immobilisée	-	59	-
- Cessions et désaffectations	-	(23)	-
- Variation de périmètre	-	-	-
- Ecart de conversion	-	-	-
- Transferts d'une rubrique à une autre	-	532	-
Au terme de l'exercice	12.395	9.363	23
c) Amortissements et réductions de valeur			
Au terme de l'exercice précédent	(12.334)	(8.469)	(16)
Mutations de l'exercice :			
- Actés	(20)	(163)	(5)
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	-	18	-
- Transférés d'une rubrique à une autre	-	-	-
- Variation de périmètre	-	-	-
- Ecart de conversion	-	-	-
Au terme de l'exercice	(12.354)	(8.615)	(21)
d) Valeur comptable nette au terme de l'exercice	41	748	2

III. Etat des immobilisations corporelles

en '000 €

	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages	Mobilier et matériel roulant
a) Valeur d'acquisition			
Au terme de l'exercice précédent	158.314	254.955	8.318
Mutations de l'exercice :			
- Acquisitions y compris la production immobilisée	1.626	7.480	424
- Cessions et désaffectations	(870)	(5.095)	(426)
- Transferts d'une rubrique à une autre	734	2.827	30
- Variation de périmètre	-	280	-
- Ecart de conversion	5.244	3.578	186
- Divers	-	-	-
Au terme de l'exercice	165.047	264.026	8.531
b) Plus-values de réévaluation			
Au terme de l'exercice précédent	108.065	-	-
Mutations de l'exercice :			
- Plus-values actées	-	-	-
- Transférées d'une rubrique à une autre	(180)	-	-
- Variation de périmètre	-	-	-
- Ecart de conversion	4.253	-	-
Au terme de l'exercice	112.139	-	-
c) Amortissement et réductions de valeur			
Au terme de l'exercice précédent	(31.066)	(228.206)	(6.743)
Mutations de l'exercice :			
- Actés	(1.353)	(6.746)	(538)
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	367	4.712	391
- Transférés d'une rubrique à une autre	-	(451)	-
- Variation de périmètre	-	-	-
- Ecart de conversion	(435)	(2.740)	(138)
Au terme de l'exercice	(32.488)	(233.431)	(7.028)
d) Valeur comptable nette au terme de l'exercice	244.698	30.595	1.504



	Location- financement et droits similaires	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes
a) Valeur d'acquisition			
Au terme de l'exercice précédent	3.139	20.386	5.580
Mutations de l'exercice :			
- Acquisitions y compris la production immobilisée	114	440	10.257
- Cessions et désaffectations	(238)	(1.086)	-
- Transferts d'une rubrique à une autre	(459)	(389)	(3.759)
- Variation de périmètre	-	-	-
- Ecart de conversion	69	713	44
- Divers	-	-	-
Au terme de l'exercice	2.625	20.064	12.121
b) Plus-values de réévaluation			
Au terme de l'exercice précédent	-	7.872	-
Mutations de l'exercice :			
- Plus-values actées	-	-	-
- Transférées d'une rubrique à une autre	-	-	-
- Variation de périmètre	-	-	-
- Ecart de conversion	-	311	-
Au terme de l'exercice	-	8.182	-
c) Amortissement et réductions de valeur			
Au terme de l'exercice précédent	(1.993)	(1.479)	-
Mutations de l'exercice :			
- Actés	(377)	(859)	-
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	254	-	-
- Transférés d'une rubrique à une autre	459	389	-
- Variation de périmètre	-	-	-
- Ecart de conversion	(40)	(63)	-
- Divers	-	-	-
Au terme de l'exercice	(1.696)	(2.013)	-
d) Valeur comptable nette au terme de l'exercice	929	26.234	12.121



IV. Etat des immobilisations financières

en '000 €

	Entreprises mises en équivalence	Autres entreprises
1. Participations, actions et parts		
a) Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	22.340	161.169
Mutations de l'exercice :		
- Acquisitions	-	1.103
- Transferts d'une rubrique à une autre	11.070	(10.185)
- Résultat de l'exercice	2.561	-
- Dividendes versés	-	-
- Variation de périmètre	195	-
- Cessions et retraits	-	(1.100)
- Ecart de conversion	-	16
- Divers	283	-
Au terme de l'exercice	36.449	151.003
c) Réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	-	(17.469)
Mutations de l'exercice :		
- Actées	-	(646)
- Reprises	-	-
- Annulées	-	-
- Variation de périmètre	-	-
- Ecart de conversion	-	-
- Transferts d'une rubrique à une autre	-	-
Au terme de l'exercice	-	(18.115)
d) Valeur comptable nette au terme de l'exercice	36.449	132.887
2. Créances		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	-	106
Mutations de l'exercice :		
- Additions	-	1
- Cessions et retraits	-	(6)
- Réductions de valeur actées	-	-
- Ecart de conversion	-	-
- Variation de périmètre	-	-
- Transférées d'une rubrique à une autre	-	-
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	-	102
Réductions de valeur cumulées sur créances au terme de l'exercice	-	-

V. Etat des entreprises laissées en dehors de la consolidation et celles dans lesquelles on détient une participation significative

	Clôture de l'exercice	Monnaie	Capitaux propres (en '000)	Résultats (en '000)	% d'intérêts
Compagnie Sucrière S.A. BP 10 Kwilu-Ngongo - République Démocratique du Congo	31/12/21	CDF	80.931.188	18.196.989	60,00%
BundySort Pty Ltd Gin Gin Road Bundaberg, Qld 4670 - Australie	31/12/21	AUD	904	46	50,00%
JV Kin S.A. Rue Glesener 21 1631 Luxembourg - Grand Duché du Luxembourg	31/12/21	EUR	8.356	223	50,00%
Ebale Résidence SARLU Route des poids lourds 1963 Kinshasa - République Démocratique du Congo	31/12/21	CDF	13.414.964	633.856	50,00%
Kwilu Briques SARL BP 10 Kwilu-Ngongo - République Démocratique du Congo	31/12/21	CDF	(11.961.441)	(2.304.190)	86,40%

VI. Etat des réserves consolidées

en '000 €

	Réserves et résultats reportés
Au terme de l'exercice précédent	486.445
Annulation de réserves (rachat d'actions propres)	-
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	561
Autres transferts	89
Transfert des écarts de consolidation	-
Affectation du résultat	(10.286)
Au terme de l'exercice	476.810

VII. Etat des écarts de consolidation

en '000 €

	Ecart de consolidation	
	Positifs	Négatifs
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	5.646	(34)
Mutation de l'exercice :		
- variations dues à une augmentation du % de détention	-	-
- variations dues à une diminution du % de détention	-	-
- amortissements	(1.376)	-
- écarts de conversion	134	-
- transferts	-	-
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	4.404	(34)

VIII. Etat des dettes

en '000 €

A. Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle	Dettes (ou partie de dettes) avec une durée résiduelle de		
	Un an au plus	Plus d'un an et 5 ans au plus	Plus de 5 ans
Dettes financières			
1. Emprunts subordonnés	800	1.200	-
2. Emprunts obligataires non subordonnés	-	-	-
3. Dettes de location-financement et assimilées	147	521	-
4. Etablissements de crédit	1.080	1.809	-
5. Autres emprunts	455	1.013	-
Autres dettes	-	7.634	-
Total	2.482	12.176	-

IX. Résultats

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
Chiffre d'affaires NET	415.260	382.385
Union Européenne	138.493	145.990
Australie	144.262	118.162
Autres pays	132.505	118.233
Travailleurs inscrits au registre du personnel		
Nombre total à la date de la clôture	807	791
Frais de personnel et pensions	61.484	60.281
Impôts sur le résultat		
1. Impôt sur les revenus de l'exercice	3.181	3.282
a. Impôts et précomptes dus ou versés	5.192	4.473
b. Excédent de versements d'impôts et précomptes portés à l'actif	(2.823)	(1.651)
c. Suppléments d'impôts estimés	812	460
d. Impôt différé	-	-
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	115	4
a. Impôts et précomptes dus ou versés	149	4
b. Régularisations d'impôts et reprises de provisions	(34)	(267)
3. Impôts différés et latences fiscales		
a. Latences actives	-	-
Autres - Reprises d'excédents d'amortissements	-	-
Intérêts notionnels - déduction reportée	-	-
b. Latences passives	(289)	2.568
Impôts différés	(289)	2.568

X. Droits et engagements hors bilan

en '000 €

	Exercice pour sûreté des dettes et engagements de	
	l'entreprise	tiers
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leurs actifs propres		
Gage sur fonds de commerce et sur d'autres actifs :		
- montant de l'inscription	4.500	-
- autres actifs gagés	12.000	-
Engagements résultant d'opérations relatives :		
- aux taux de change (devises à recevoir)	-	-
- aux taux de change (devises à livrer)	-	-
Autres engagements	996	-

Le personnel de direction et les appointés des sociétés du Groupe bénéficient d'un régime de pension extralégale. Les cotisations payées en exécution des contrats d'assurance-groupe sont supportées en partie par le personnel et en partie par l'entreprise.

XI. Relations avec les entreprises liées non comprises dans la consolidation

en '000 €

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
1. Immobilisations financières :		
- participations	2.701	130.187
2. Dettes :		
- à un an au plus	-	-
3. Créances :		
- à un an au plus	4.743	-

XII. Relations financières avec les administrateurs, gérants et commissaires

en '000 €

	Exercice
A. Rémunérations directes et indirectes et pensions à charge de l'exercice, allouées aux administrateurs et gérants	441
B. Créances vis-à-vis des administrateurs et gérants	-
C. Émoluments du commissaire pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du Groupe dont la société qui publie des comptes est à la tête	328
D. Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce Groupe par le commissaire	-
Autres missions d'attestation	-
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	11
E. Émoluments des personnes avec lesquelles le commissaire est lié pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du Groupe dont la société est à la tête	-
F. Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce Groupe par des personnes auxquelles le commissaire est lié	-
Autres missions d'attestation	-
Mission de conseils fiscaux	12
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	148

Méthodes de consolidation et règles d'évaluation

I. Règles de consolidation

Champ de consolidation

Toutes les entreprises liées ainsi que les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation sont prises en considération. Pourraient toutefois être écartées, les sociétés qui présenteraient l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes : (i) importance trop faible de la participation ; (ii) localisation dans des pays à monnaie ou à politique instables ; (iii) rupture probable des liens avec le Groupe ; (iv) mise en liquidation, nationalisation ou perte d'activité ; (v) impossibilité d'exercer le pouvoir ou impossibilité d'obtenir des informations sans frais disproportionnés ou dans des délais raisonnables.

En l'occurrence :

- la situation politique actuelle en République Démocratique du Congo rend incertaine la continuation normale des activités économiques et nos filiales, la Compagnie Sucrière et Kwilu Briques, implantées dans ce pays, ont été exclues du périmètre de consolidation.
- JV Kin (Luxembourg) est une filiale à 50% où le Groupe exerce un contrôle conjoint mais elle ne consolide pas ses filiales implantées en République Démocratique du Congo (Ebale Résidence et Socagrim) pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus. Elle n'est pas incluse dans le périmètre de consolidation par intégration proportionnelle.
- Finasucre Investment (Australie) Pty Ltd consolidée détient 50% du capital de BundySort Pty Ltd (Australia), mais ces sociétés ne sont pas reprises par intégration proportionnelle, vu la faible importance de ces participations.

Méthodes utilisées pour la consolidation

• *Intégration globale ou proportionnelle*

La méthode de consolidation par intégration globale est retenue lorsque l'une des deux conditions suivantes est satisfaite : (i) la participation du Groupe dans le capital de sa filiale est supérieure à 50% ; (ii) on dispose du pouvoir de contrôle.

Cette méthode consiste à incorporer dans les comptes de la société mère chaque élément de l'actif et du passif du patrimoine des filiales intégrées, en substitution de la valeur d'inventaire de ces participations. Elle conduit à constater une différence de consolidation et à dégager la part des tiers minoritaires. De même, les charges et produits de ces filiales sont cumulés avec ceux de la société mère et leurs résultats de l'exercice sont répartis en part du Groupe et en part de tiers. Les comptes et opérations réciproques sont éliminés.

L'intégration proportionnelle est retenue lorsqu'il s'agit d'un nombre restreint d'actionnaires et que le pouvoir de contrôle est conjoint. Dans ce cas, la société mère incorpore dans ses comptes, dans la proportion du pourcentage de sa participation, chaque élément de l'actif et du passif du patrimoine de la filiale intégrée, en substitution de la valeur d'inventaire de la participation. Elle conduit à constater une différence de consolidation. De même, les charges et produits de la filiale sont cumulés, dans la proportion du pourcentage de sa participation, avec ceux de la société mère. Les comptes et opérations réciproques sont éliminés.

• *Mise en équivalence*

Cette méthode est utilisée dans les cas où la participation du Groupe dans le capital est supérieure à 20% et inférieure à 50%. Les actifs et les passifs de la société mise en équivalence ne sont pas intégrés dans chaque rubrique du bilan consolidé, mais le compte « participations » de la société consolidante est retraité dans les états financiers consolidés pour tenir compte des variations de sa part dans l'actif net de la filiale. Le compte de résultats consolidé enregistre la part du Groupe dans les résultats réalisés par la société mise en équivalence, en lieu et place des dividendes perçus ou des réductions de valeur actées.

• *Différences de consolidation*

Les différences provenant entre d'une part, la quote-part dans les fonds propres des sociétés consolidées à la date d'acquisition des actions et parts ou à date proche de celle-ci et, d'autre part, la valeur d'inventaire de ces participations à cette même date, sont imputées dans la mesure du possible aux éléments de l'actif et du passif qui ont une valeur supérieure ou inférieure à leur valeur comptable dans la comptabilité de la filiale.

L'écart qui subsiste est inscrit au bilan consolidé sous la rubrique « Ecart de consolidation positifs » ou « Ecart de consolidation négatifs » qui ne peuvent être compensés sauf pour ceux qui sont afférents à une même filiale. Les « Ecart de consolidation positifs » font l'objet d'amortissements à charge du compte de résultats consolidé sur une durée de cinq ans. Des amortissements complémentaires ou exceptionnels sont pratiqués si, en raison de modifications des circonstances économiques, leur maintien à cette valeur dans le bilan consolidé n'est plus économiquement justifié.

• *Ecart de conversion*

La conversion en Euros des comptes des entreprises étrangères prises en consolidation est effectuée en utilisant les cours au 31 mars pour tous les postes de bilan

et le cours moyen de l'exercice pour tous les postes de résultats.

Les écarts de conversion sont portés au passif du bilan sous la rubrique « Ecart de conversion ». Ils comprennent les deux éléments suivants : (i) les différences de conversion sur fonds propres, égales à la différence entre le taux historique et le taux de clôture et (ii) les différences de conversion sur les résultats, égales à la différence entre le taux moyen et le taux de clôture de l'exercice.

• Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation présidant à l'établissement des comptes consolidés sont les mêmes que celles appliquées pour les comptes annuels. Les règles appliquées par les filiales de Galactic ne divergent pas significativement de celles de la maison-mère et aucun ajustement ne se justifie.

Pour les filiales étrangères, les reclassements et retraitements comptables nécessaires ont été effectués.

Les comptes consolidés de Finasucre Investments (Australia) Pty Ltd (« FIA ») sont établis selon les principes comptables et règles d'évaluation généralement admis en Australie (AIFRS).

Les comptes consolidés BBS Subsidiary Pty Ltd (« BBS ») sont établis selon les principes comptables et règles d'évaluation généralement admis en Australie (AIFRS).

Les comptes de ces entités australiennes n'ont pas fait l'objet de retraitements pour les besoins de leur intégration dans les comptes consolidés du Groupe Finasucre.

La plupart des principes comptables et règles d'évaluation appliqués sont compatibles avec les règles d'évaluation appliquées dans les autres sociétés du Groupe Finasucre, et les divergences éventuelles pouvant avoir un impact significatif sur l'interprétation des comptes consolidés du Groupe sont mentionnées au cas par cas ci-dessous :

- selon les principes AIFRS, FIA et BBS reconnaissent à la juste valeur les noyers de macadamia et les cannes pour partie en compte de résultat et pour partie en actif amortissable sur quatre ans. Pour les besoins de la consolidation, conformément aux normes comptables belges et en appliquant le principe de « lower cost or market », la variation de la juste valeur des noyers de macadamia est prise en résultat, tout comme la valorisation des cannes sur pied, qui est retraitée sur base des coûts encourus et sans amortissement.
- selon les principes AIFRS, FIA reconnaît au bilan l'écart entre la valeur actuarielle de ses obligations de pension et la valeur de marché des actifs financiers destinés à les couvrir. La variation de cet écart d'un exercice à l'autre est partiellement reprise en capitaux propres. Pour les besoins des comptes consolidés

du Groupe Finasucre, cette règle d'évaluation, qui n'est pas incompatible avec les règles belges, a été maintenue, à l'exception du fait que la variation d'un exercice à l'autre est actée au compte de résultats.

- FIA et BBS procèdent à des ventes à terme de leur production future. En AIFRS, leur qualification comme opérations de couverture n'a pas été retenue, de telle sorte que la valeur de marché de ces instruments dérivés est actée au compte de résultats de FIA et BBS. Pour les besoins des comptes consolidés du Groupe Finasucre, les variations de valeur de marché de ces produits dérivés sont reprises dans les résultats financiers en cas de moins-value latente ; conformément aux normes comptables belges, les plus-values latentes ne sont pas reconnues.
- selon les principes AIFRS, tous les trois à cinq ans, FIA et BBS réévaluent leurs terrains à leur juste valeur en utilisant la méthode de « highest and best use » par rapport à celle de « current use ». Pour les besoins des comptes consolidés du Groupe Finasucre, cette règle d'évaluation, qui n'est pas incompatible avec les règles belges, a été maintenue, à l'exception du fait que la méthode retenue est celle de « current use ».
- selon les principes AIFRS, FIA et BBS reconnaissent au bilan les leasings opérationnels. Pour les besoins des comptes consolidés du Groupe Finasucre, les leasings opérationnels enregistrés à l'actif et au passif du bilan sont extournés, conformément aux normes comptables belges.
- lorsque FIA et BBS présentent dans leurs comptes une position nette active en matière d'impôts différés, ceux-ci, pour les besoins des comptes consolidés du Groupe Finasucre et conformément aux règles comptables belges, sont retraités par le compte de résultats.

Enfin, lorsqu'Alldra B.V. présente dans ses comptes une position active en matière d'impôts différés, elle est également retraitée et prise en résultat.

• Annulation des opérations internes

Les opérations internes au Groupe affectant les actifs et passifs, telles que les participations, dettes et créances, ainsi que les résultats, tels que les intérêts, charges et produits, sont annulés dans les consolidations globales et proportionnelles. Les dividendes provenant des sociétés consolidées et mises en équivalence sont éliminés et remplacés par notre quote-part dans le résultat.

• Période de référence

Pour les sociétés intervenant dans la consolidation, la date de clôture des comptes est celle du 31 mars 2022. Le compte de résultats consolidé reflète douze mois d'activité pour toutes les sociétés intervenant dans la consolidation ainsi que les chiffres comparatifs relatifs à l'exercice précédent.



Digesteur, Iscal Sugar (Belgique)

II. État des sociétés consolidées

selon la méthode de l'intégration globale sauf pour les Galeries Royales Saint-Hubert et les filiales chinoises de Futerro S.A. (mises en équivalence)

Société	Siège et Numéro d'Entreprise	% d'intérêts	% de contrôle
Finasucre S.A.	Rue de la Gare 36, 1040 Bruxelles - Belgique N° Ent 0403 219 201	Maison-mère	-
Finasucre Investments (Australia) Pty Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
Bundaberg Sugar Group Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
Bundaberg Walkers Engineering Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
Bundaberg Sugar Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
R&J Farm Pty Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
Northern Land Holdings Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
BBS Subsidiary Ltd Pty	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
TQH Holdings Ltd Pty	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
Macadamia International Australia Ltd	Dunoon (New South Wales) - Australie	100%	100%
Iscal Sugar S.A.	Chaussée de la Sucrierie 1, 7643 Fontenoy - Belgique N° Ent 0861 251 419	87,60%	87,60%
Alldra B.V.	Einsteinstraat 2, 7601 PO Almelo - Pays-Bas	87,60%	100%
Devolder S.A.	Rue de la Gare 36, 1040 Bruxelles - Belgique N° Ent 0422 175 969	100%	100%
S.A. Galeries Royales Saint-Hubert	Galerie du Roi 5, 1000 Bruxelles - Belgique	45,33%	45,33%
Galactic S.A.	Place d'Escanaffles 23, 7760 Escanaffles - Belgique N° Ent 0408 321 795	55%	55%
Galactic Incorporated	West Silver Spring Drive 2700 53209 Milwaukee - Etats-Unis	55%	100%
Futerro S.A.	Place d'Escanaffles 23, 7760 Escanaffles - Belgique N° Ent 0892 199 070	55%	100%
Anhui BBCA Biochemical & Futerro Lactic Acid Co, Ltd (CN)	Guzhen Bengbu, Anhui - Chine	12%	12%
Anhui BBCA Biochemical & Futerro PLA Co, Ltd (CN)	Guzhen Bengbu, Anhui - Chine	20%	20%
Anhui Galactic Biochemical Ltd S.A.	Guzhen Bengbu, Anhui - Chine	55%	100%
Bengbu Galactic Import Export Co Ltd S.A.	Guzhen Bengbu, Anhui - Chine	55%	100%
Galactic Japan S.A.	Ebisunishi, Tokyo - Japon	55%	100%

III. Résumé des règles d'évaluation

ACTIF

1. Règle d'évaluation valable pour tous les actifs immobilisés (sauf les immobilisations financières)

Les actifs immobilisés sont évalués à leur valeur d'acquisition qui correspond soit au prix d'acquisition (y inclus les frais accessoires), soit au coût de revient ou soit à la valeur d'apport.

2. Frais d'établissement

Ils sont amortis sur une durée de cinq ans.

3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps sont amorties sur leur durée d'utilité ou d'utilisation probable qui est de maximum cinq ans.

Les goodwill de fusion sont dans la mesure du possible alloués à d'éventuelles sous-évaluations d'actifs ; le solde est amorti sur une durée de maximum cinq ans, en fonction de critères de durée de vie économique probable.

4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements à partir de leur date d'acquisition ou de mise en service.

Les taux d'amortissement annuels sont calculés de façon linéaire ou dégressive en fonction de la durée de vie des investissements telle que définie ci-après :

• Immeubles de bureaux :	33 ans
• Bâtiments industriels :	20 ans
• Matériel d'exploitation :	10 ans
• Outillage :	3 ans
• Mobilier :	10 ans
• Matériel de bureau :	5 ans
• Matériel informatique :	4 ans
• Matériel roulant :	5 ans

Les bâtiments industriels de Bundaberg Sugar sont amortis de façon linéaire selon la durée de vie économique allant de 40 à 67 ans. Ses équipements et le matériel industriel sont amortis de façon linéaire selon la durée de vie économique allant de 5 à 40 ans.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réduction de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Des amortissements complémentaires, exceptionnels ou accélérés, peuvent être appliqués en vertu de dispositions fiscales ou en raison de modifications de circonstances économiques ou technologiques.

5. Immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont évaluées à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus. Des réductions de valeurs sont appliquées lorsque la valeur estimative d'un titre est inférieure à la valeur d'inventaire, pour autant que la moins-

value ainsi observée ait un caractère durable.

Lorsque la valeur des immobilisations financières présente un excédent certain et durable par rapport à la valeur comptable initiale, une réévaluation peut être opérée.

6. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition. Les créances en monnaies étrangères sont comptabilisées en Euros au cours du jour au moment de l'opération et évaluées au cours de change à la clôture de l'exercice social. Elles font l'objet de réductions de valeur si le remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

7. Stocks

A. Cannes sur pied

Les coûts exposés pour la production agricole de cannes à sucre par Bundaberg Sugar sont repris dans les stocks depuis le moment de la dernière récolte jusqu'à la date du bilan. Ils sont pris en consommation dans l'exercice suivant sur base du tonnage récolté.

B. Marchandises, matières premières, matières consommables et fournitures

Ces avoirs sont évalués à leur prix d'acquisition selon la méthode des prix moyens pondérés ou à la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice lorsque cette dernière lui est inférieure.

Des réductions de valeurs sont opérées sur les stocks obsolètes ou à rotation lente.

C. Les produits en cours de fabrication et produits finis

Ces produits sont généralement évalués selon la méthode du « direct costing ».

a) Sucre cristallisé

Ce produit est évalué selon la méthode du « direct costing » qui comprend les coûts de production suivants : les matières premières, les matières de consommation ainsi que les coûts de fabrication directs, sous déduction de la valeur des sous-produits (écumes, pulpes et mélasse).

Ceux de Bundaberg Sugar comprennent les matières premières, les matières de consommation, les coûts de fabrication directs ainsi que les coûts fixes de fabrication.

b) Sucre brut et égouts

Ces produits sont évalués sur base de la teneur en blanc déterminée par la réglementation européenne et au prix de revient du sucre cristallisé.

c) Les mélasses, pulpes et autres sous-produits sont valorisés au prix du marché.

d) L'acide lactique et les produits en cours de fabrication sont valorisés en « direct costing » comprenant les coûts variables et les coûts fixes directs de production.

e) Les commandes et contrats en cours d'exécution sont évalués à leur coût majoré d'un pourcentage de bénéfice

considéré comme acquis à la date du bilan (basé sur un taux individuel d'achèvement d'au moins 70%). Les coûts comprennent tous les coûts directs et un pourcentage de frais généraux imputés individuellement à chaque contrat.

Si les coûts exposés pour un contrat en cours d'exécution excèdent les revenus que l'on en attend, l'excédent est immédiatement pris en charge.

D. Certificats verts et droits CO2

a) Certificats verts

Le stock de certificats verts obtenus n'est pas valorisé. Il y a une reconnaissance du revenu inhérent à la vente des certificats verts au moment effectif de la vente.

b) Droits CO2

Les droits CO2 obtenus ne sont pas valorisés.

Les droits CO2 achetés sont valorisés en stock au coût d'acquisition.

La méthode LIFO est utilisée pour gérer l'utilisation des droits de CO2.

8. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les avoirs sont comptabilisés à leur valeur nominale et les titres de placement sont portés à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus. A la clôture de l'exercice, ils font l'objet de réduction de valeur si la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les positions ouvertes en futures sont évaluées, en fin d'exercice, à la valeur de marché. Si une position montre une moins-value latente, celle-ci est enregistrée dans les comptes de régularisation du passif, et prise en résultats :

- dans un sous-compte du chiffre d'affaires, si la position future est considérée comme une couverture des ventes,
- dans le résultat financier, en cas de futures qui ne qualifient pas comme une opération de couverture.

9. Comptes de régularisation

Les charges exposées pendant l'exercice, mais imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur, sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle. Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants, mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause, sont évalués au montant de la quote-part afférente au dit exercice.

PASSIF

10. Subsidés en capital

Les subsidés en capital font l'objet d'une réduction échelonnée au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles ils ont été obtenus.

11. Provision pour risques et charges

A la clôture de l'exercice, les Conseils d'Administration examinent l'opportunité de constituer des provisions pour couvrir les risques ou les pertes nés au cours de l'exercice.

Les impôts différés, latences fiscales actives et passives sont comptabilisés chez Bundaberg Sugar selon les normes comptables IFRS.

12. Dettes à plus d'un an

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur doit obligatoirement être actée si la valeur estimée de la dette à la clôture de l'exercice est supérieure à la valeur comptable.

13. Dettes à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur doit obligatoirement être actée si la valeur estimée de la dette à la clôture de l'exercice est supérieure à la valeur comptable. Les provisions fiscales et sociales liées à l'exercice sont constituées. Les montants de provision pour le pécule de vacances sont fixés conformément aux dispositions fiscales. Les provisions sont régulièrement revues et reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

14. Comptes de régularisation

Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont évaluées au montant afférent à l'exercice. Les revenus perçus au cours de l'exercice, mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur, sont également évalués au montant qui doit être considéré comme produit pour l'exercice ultérieur. Les produits dont l'encaissement effectif est incertain sont également portés sous cette rubrique.

15. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net enregistré par Bundaberg Sugar sur la vente du sucre roux est basé sur le « pool price » applicable par tonne de sucre, celui-ci étant estimé par Queensland Sugar Limited, l'organisation légalement instituée pour réaliser les exportations de sucre roux du Queensland. Tout ajustement entre ce prix et le prix final réalisé est comptabilisé dans l'exercice suivant.

16. Régimes de pensions

- Indépendamment des régimes de pension prévus par les dispositions légales en Belgique, certaines sociétés du Groupe ont adopté en faveur de leur personnel de cadre et de certaines catégories d'employés, un régime de pension complémentaire. A cette fin, des contrats d'assurance groupe ont été souscrits, qui sont alimentés par les cotisations à charge des assurés et des allocations à charge de l'employeur.
- Bundaberg Sugar constitue des provisions pour les pensions de son personnel. Celles-ci sont revues chaque année de manière à pouvoir rencontrer les dépenses futures estimées, sur base du niveau futur des rémunérations et de l'ancienneté du personnel ayant droit, escomptées à la date du bilan en fonction des taux d'intérêts actuels applicables selon les échéances présumées.

17. Dérogations aux règles d'évaluation - Néant



Macadamias (Australie)

Rapport du commissaire



EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
De Kleetlaan 2
B - 1831 Diegem

Tel: +32 (0) 2 774 91 11
ey.com

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Finasucre SA pour l'exercice clos le 31 mars 2022

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société Finasucre SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »). Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan consolidé au 31 mars 2022, le compte de résultats consolidé de l'exercice clos le 31 mars 2022 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 29 juillet 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 mars 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 19 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de Finasucre SA, comprenant le bilan consolidé au 31 mars 2022, ainsi que le compte de résultats consolidé pour l'exercice clos à cette date et les annexes, dont le total du bilan consolidé s'élève à € 782.111 milliers et dont le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 4.091 milliers.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 mars 2022, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - « ISAs »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Rapport du commissaire du 29 juin 2022 sur les Comptes Consolidés de Finasucré SA pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (suite)

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISAs permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISAs, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci

proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;
- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.



Rapport du commissaire du 29 juin 2022 sur les Comptes Consolidés de Finasucré SA pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (suite)

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Diegem, le 29 juin 2022

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

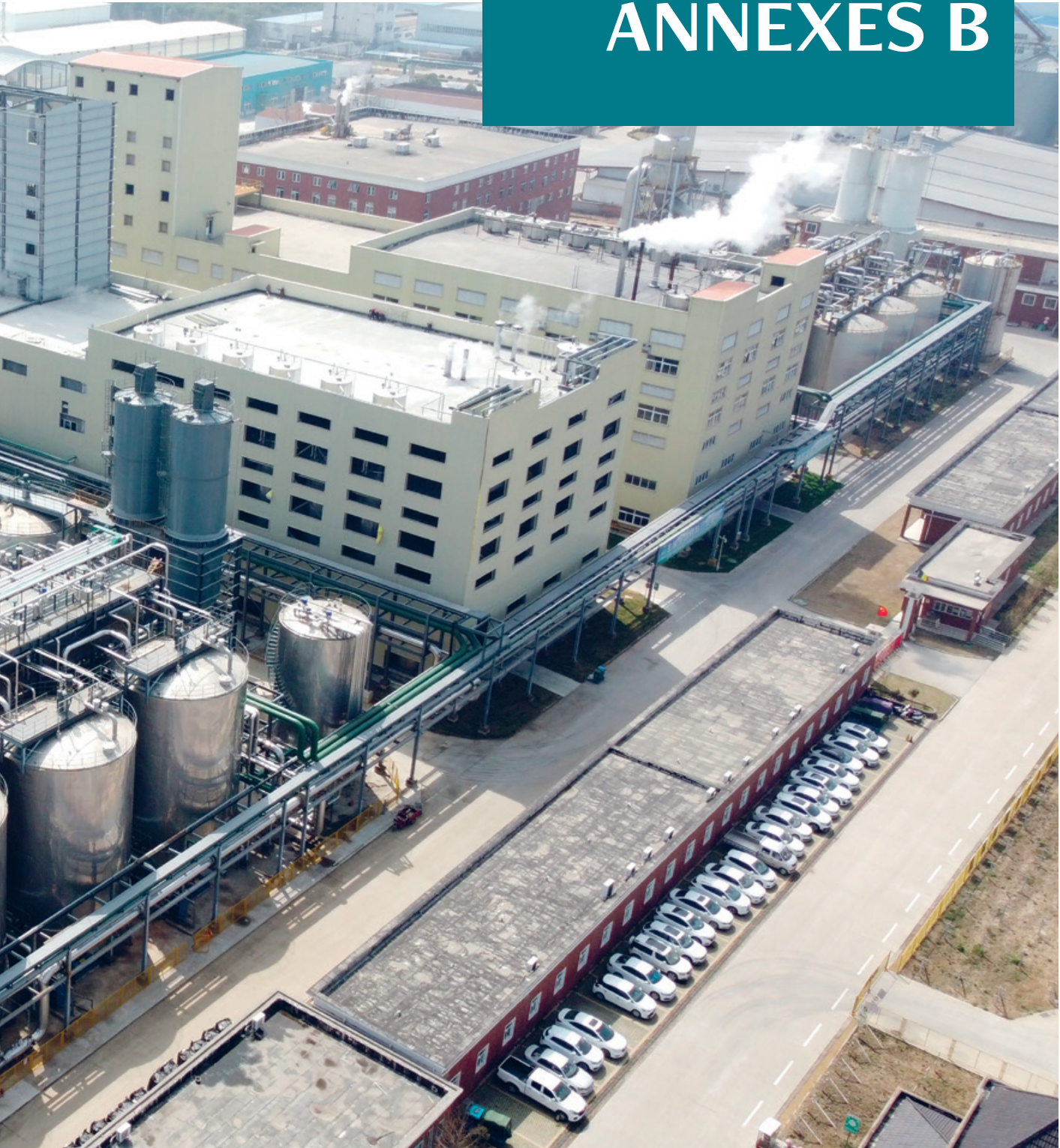
Eric Van Hoof*
Partner
*Agissant au nom d'une SRL

22EVH0208



B&F PLA (République Populaire de Chine)

ANNEXES B



Comptes annuels de Finasucre au 31 mars 2022

Bilan de Finasucre S.A. au 31 mars 2022

en '000 €

ACTIF	31-03-2022	31-03-2021
Actifs immobilisés	371.075	371.326
Immobilisations incorporelles	122	12
Immobilisations corporelles	3.163	3.461
Terrains et constructions	3.063	3.211
Mobilier et matériel roulant	99	151
Immobilisation en cours	-	100
Immobilisations financières	367.790	367.853
Entreprises liées		
Participations	239.007	239.186
Autres entreprises avec un lien de participation		
Participations	-	-
Créances	-	-
Autres immobilisations financières		
Actions et parts	128.782	128.667
Actifs circulants	82.256	66.917
Créances à plus d'un an	-	-
Autres créances	-	-
Créances à un an au plus	37.355	20.124
Créances commerciales	4.985	5.821
Autres créances	32.370	14.303
Placements de trésorerie	1.250	29.848
Autres placements	1.250	29.848
Valeurs disponibles	42.594	16.122
Comptes de régularisation	1.058	823
TOTAL ACTIF	453.330	438.244

PASSIF	31-03-2022	31-03-2021
Capitaux propres	438.969	424.948
Capital	1.786	1.786
Capital souscrit	1.786	1.786
Plus-values de réévaluation	10	10
Réserves	395.287	393.323
Réserve légale	179	179
Réserves indisponibles		
Autres	-	27
Réserves immunisées	15.821	14.543
Réserves disponibles	379.288	378.574
Bénéfice (Perte) reporté(e)	41.886	29.830
Provisions et impôts différés		
Provisions pour risques et charges		
Autres risques et charges		
Dettes	14.362	13.295
Dettes à plus d'un an	1	1
Autres dettes	1	1
Dettes à un an au plus	14.327	13.287
Dettes financières		
Etablissements de crédit	-	-
Autres dettes	-	-
Dettes commerciales	1.678	919
Fournisseurs	1.678	919
Dettes fiscales, salariales et sociales	1.007	1.193
Impôts	697	920
Rémunérations et charges sociales	310	273
Autres dettes	11.642	11.175
Comptes de régularisation	34	8
TOTAL PASSIF	453.330	438.244

Compte de résultats de Finasucre S.A. au 31 mars 2022

en '000 €

	31-03-2022	31-03-2021
Ventes et prestations	11.546	10.251
Chiffre d'affaires	10.376	9.140
Autres produits d'exploitation	1.160	1.111
Produits d'exploitation non récurrents	10	-
Coût des ventes et des prestations	(11.384)	(9.991)
Approvisionnements et marchandises	7.462	6.129
Services et biens divers	1.768	1.953
Rémunérations, charges sociales et pensions	1.763	1.544
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	210	218
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales [dotations (reprises)]	-	-
Autres charges d'exploitation	181	148
Charges d'exploitation non récurrentes	-	-
Provisions pour risques et charges [dotations, (utilisations et reprises)]	-	-
Bénéfice (Perte) d'exploitation	162	260
Produits financiers	26.063	7.278
Produits des immobilisations financières	21.949	1.807
Produits des actifs circulants	654	305
Autres produits financiers	2.039	1.987
Produits financiers non récurrents	1.421	3.178
Charges financières	(795)	(642)
Autres charges financières	149	638
Charges financières non récurrentes	646	4
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	25.430	6.896
Impôts sur le résultat	(1.124)	(420)
Impôts	(1.169)	(628)
Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	46	208
Bénéfice (Perte) de l'exercice	24.306	6.477
Transfert & Prélèvement aux réserves immunisées	(1.278)	(148)
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	23.028	6.329

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

Bénéfice à affecter	52.858	40.388
Bénéfice de l'exercice à affecter	23.028	6.329
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	29.830	34.060
Prélèvements sur les capitaux propres	-	-
Sur le capital et les primes d'émission	-	-
Sur les réserves	-	-
Affectations aux capitaux propres	686	273
Aux autres réserves	686	273
Résultat à reporter	41.886	29.830
Bénéfice à reporter	(41.886)	(29.830)
Bénéfice à distribuer	10.286	10.286
Rémunération du capital	(10.286)	(10.286)

C 6.2 État des immobilisations incorporelles

en '000 €

	Concessions, brevets, licences, etc...
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	29
Mutations de l'exercice :	-
Acquisitions	2
Cessions et retraits	-
Transferts d'une rubrique à une autre	119
Au terme de l'exercice	150
Amortissements et réductions de valeur	
Au terme de l'exercice précédent	(17)
Mutations de l'exercice :	
Actés	(11)
Annulations par suite de cessions et de désaffectations	-
Acquis de tiers	-
Divers	-
Au terme de l'exercice	(28)
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	122

C 6.3 État des immobilisations corporelles

en '000 €

	Terrains et constructions	Mobilier et matériel roulant	Immobilisations en cours et acomptes versés
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	3.994	465	100
Mutations de l'exercice :			
Acquisitions	-	-	19
Cessions et retraits	-	(33)	-
Transferts d'une rubrique à une autre	-	-	(119)
Au terme de l'exercice	3.994	432	0
Amortissements et réductions de valeur			
Au terme de l'exercice précédent	(783)	(315)	-
Mutations de l'exercice :			
Actés	(148)	(51)	-
Annulations par suite de cessions et de désaffectations	-	33	-
Acquis de tiers	-	-	-
Divers	-	-	-
Au terme de l'exercice	(930)	(333)	-
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	3.063	99	-

C 6.4 État des immobilisations financières

en '000 €

	Entreprises liées Participations, Actions et parts	Entreprises avec lien de participation Participations, Actions et parts	Autres entreprises Participations, Actions et parts
Participations, actions et parts			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	245.512	-	138.015
Mutations de l'exercice :			
Acquisitions	468	-	1 135
Cessions et retraits	-	-	(1.019)
Transferts d'une rubrique à une autre	-	-	-
Au terme de l'exercice	245.979	-	138.131
Plus-values au terme de l'exercice	-	-	-
Mutations de l'exercice :			
Annulées	-	-	-
Au terme de l'exercice	-	-	-
Réductions de valeur au terme de l'exercice	(6.326)	-	(9.348)
Mutations de l'exercice :			
Actées	(646)	-	-
Reprises	-	-	-
Acquises de tiers	-	-	-
Annulées à la suite de cessions et retraits	-	-	-
Transférées d'une rubrique à une autre	-	-	-
Au terme de l'exercice	(6.972)	-	(9.348)
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	239.007	-	128.782
Créances			
Valeur comptable au terme de l'exercice précédent	-	-	-
Mutations de l'exercice :			
Additions	-	-	-
Remboursements	-	-	-
Réductions de valeur actées	-	-	-
Réductions de valeur reprises	-	-	-
Différence de change	-	-	-
Autres	-	-	-
Au terme de l'exercice	-	-	-
Réduction de valeur cumulée sur créances au terme de l'exercice	-	-	-

C 6.5.1 Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

en '000 €

Dénomination du siège et mention du numéro national pour les entreprises belges	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	par la société		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Devise	Capitaux propres ('000)	Résultat net ('000)
	Nombre	%	%				
Finasucre Investments (Australia) Pty Ltd PO Box 500 4670 Brisbane - Australie	122.833.643	100,00	-	31/03/2022	AUD	260.757	-
BBS Subsidiary Pty Ltd 4 Gavin Street, Bundaberg 4670 Queensland - Australie	64.526.536	100,00	-	31/03/2022	AUD	39.563	-
Iscal Sugar S.A. Chaussée de la Sucrierie 1 7643 Fontenoy - Belgique n° Ent 0861251419	177.939.837	87,63	-	31/03/2022	EUR	95.898	638
Devolder S.A. Rue de la Gare 36 1040 Bruxelles - Belgique n° Ent 0422175969	5.735	100,00	-	31/03/2022	EUR	902	(31)
Galactic S.A. Place d'Escauffles 23 7760 Escauffles - Belgique n° Ent 0408321795	338.415	55,00	-	31/03/2022	EUR	30.658	6.513
Futtero S.A. Place d'Escauffles 23 7760 Escauffles - Belgique n° Ent 0892199070	25.882	12,50	77,20	31/03/2022	EUR	3.121	(3.971)
S.A. Galeries Royales Saint-Hubert Galerie du Roi 5 1000 Bruxelles - Belgique n° Ent 0452068302	278.258	45,33	-	31/12/2021	EUR	36.104	337
JV KIN S.A. Rue Glesener 21 1631 Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg)	3.650	50,00	-	31/12/2021	EUR	8.356	223
Compagnie Sucrière S.A. BP 10 Kwilu-Ngongo (République Démocratique du Congo)	337.200	60,00	-	31/12/2021	CDF	80.391.188	18.196.989
Kwilu Briques SARL BP 10 Kwilu-Ngongo (République Démocratique du Congo)	72.600	66,00	34,00	31/12/2021	CDF	(11.961.441)	(2.304.190)

C 6.6 Placements de trésorerie et comptes de régularisation de l'actif

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
Placements de trésorerie - autres placements		
Actions et parts		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	-	-
Titres à revenu fixe	-	28.608
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	-	28.608
Comptes à terme détenus auprès d'établissements de crédit	1.250	1.240
Avec une durée résiduelle ou de préavis :		
d'un mois au plus	-	-
de plus d'un mois à un an au plus	1.250	1.240
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	-	-
Comptes de régularisation		
Frais reportés sur l'exercice suivant	28	27
Intérêts à recevoir	24	7
Achats relatifs à l'exercice suivant	1.002	784
Assurances	4	5

C 6.7.1 État du capital et structure de l'actionariat

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
État du capital		
Capital social		
Capital souscrit au terme de l'exercice	-----	-----
Capital souscrit au terme de l'exercice	1.786	1.786

	Montants	Nombre d'actions
Représentation du capital		
Catégories d'actions		
Actions sans désignation de valeur nominale	1.786	80.000
Actions nominatives	-----	-----
Actions dématérialisées	-----	-----

Structure de l'actionariat de l'entreprise à la date de clôture de ses comptes, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise

Wulfsdonck Investment S.A.	46,46%
Autres actionnaires nominatifs	53,54%
	100,00%

C 6.9 État des dettes et comptes de régularisation du passif

en '000 €

	Exercice
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	
Autres dettes	1
Dettes fiscales, salariales et sociales	
Impôts	
Dettes fiscales échues	-
Dettes fiscales non échues	175
Dettes fiscales estimées	522
Rémunérations et charges sociales	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	-
Autres dettes salariales et sociales	311
Comptes de régularisation	
Frais financiers à imputer	34
Produits encaissés d'avance	-

C 6.10 Résultat d'exploitation

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
Travailleurs inscrits au registre du personnel		
Nombre total à la date de clôture	10	10
Effectif moyen du personnel calculé en équivalent temps plein	9,3	9,2
Nombre effectif d'heures prestées	14.568	14.883
Frais de personnel		
Rémunérations et avantages sociaux directs	1.115	994
Cotisations patronales d'assurances sociales	298	266
Primes patronales pour assurances extralégales	103	99
Autres frais de personnel	246	185
Pensions de retraite et de survie	-	-
Réductions de valeur		
Sur créances commerciales		
Actées	-	-
Reprises	-	-
Provisions pour risques et charges		
Constitutions	-	-
Utilisations et reprises	-	-
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	166	78
Autres	16	70
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise		
Nombre total à la date de clôture	-	-
Nombre moyen calculé en équivalent temps plein	-	0,1
Nombre d'heures effectivement prestées	-	244
Frais pour l'entreprise	-	13

C 6.11 Résultats financiers

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers récurrents		
Autres produits financiers		
Plus-values sur portefeuille obligataire	-	-
Différences de change et écarts de conversion	1.946	1.490
Escomptes obtenus	8	6
Produits financiers divers	-	-
Produits sur investissements Tax Shelter	15	11
Plus-values sur actions	-	-
Primes sur options	-	-
Plus-values sur obligations	70	480
Charges financières récurrentes		
Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actées	-	-
Autres charges financières		
Pertes de change	44	577
Commissions bancaires	-	-
Charges financières diverses	72	61
Intérêts négatifs	33	-
Moins-values sur obligations	-	-
Moins-values sur actions	-	-
Intérêts sur straight loan	-	-

C 6.12 Produits et charges de taille ou d'incidence exceptionnelle

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
Produits non récurrents	1.431	3.178
Produits d'exploitation non récurrents	10	-
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	10	-
Autres produits d'exploitation non récurrents	-	-
Produits financiers non récurrents	1.421	3.178
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	-	2.145
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	-	-
Autres produits financiers non récurrents	1.421	1.033
Charges non récurrentes	646	4
Charges d'exploitation non récurrentes		
Charges financières non récurrentes	646	4
Réductions de valeur sur immobilisations financières	646	-
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	-	-
Autres charges financières non récurrentes	-	4

C 6.13 Impôts et taxes

en '000 €

	Exercice
Impôts sur le résultat	
Impôt sur le résultat de l'exercice	1.021
Impôts et précomptes dus ou versés	277
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes portés à l'actif	-
Suppléments d'impôts estimés	744
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	148
Suppléments d'impôts dus ou versés	148
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	-
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé	
Revenus définitivement taxés	(22.210)
Déduction intérêts notionnels	-
Réserve immunisée Tax Shelter	(2.000)
Dépenses non admises	80
Libéralités immunisées	-
Plus-value sur participation	(56)
Moins-value sur participation	-
Reprise de réduction de valeur sur participations	-
Sources de latences fiscales	
Latences actives	-
Autres latences actives : report déduction intérêts notionnels	-

	Exercice	Exercice précédent
Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers		
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte		
A l'entreprise (déductibles)	1.033	1.270
Par l'entreprise	369	610
Montants retenus à charge de tiers, au titre de		
Précompte professionnel	457	397
Précompte mobilier	1.652	1.663

C 6.14 Droits et engagements hors bilan

en '000 €

	Exercice
Description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel	
<p>Dans le cadre de la politique de rémunération, l'entreprise a conclu des plans de pension du type "contributions définies" financés et gérés au travers de contrats d'assurance groupe pour tous les employés permanents.</p> <p>Sur base de la méthode de la valeur intrinsèque, il n'y a pas de sous-financement significatif à la date de clôture. Ces plans sont soumis à des rendements minimum garantis en vertu de dispositions légales, à financer par l'employeur en cas de sous-financement.</p> <p>Ceci pourrait mener à des primes complémentaires dans le futur.</p> <p>Les cotisations payées en exécution de contrats d'assurance-groupe sont supportées en partie par le personnel et en partie par la société.</p>	
Autres droits et engagements hors bilan	
Garanties locatives sous forme de garanties bancaires	

C 6.15 Relations avec les entreprises liées, les entreprises associées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
Entreprises liées		
Immobilisations financières	239.007	239.186
Participations	239.007	239.186
Créances	35.468	18.528
A plus d'un an	-	-
A un an au plus	35.468	18.528
Dettes	424	424
A plus d'un an	424	424
Résultats financiers	21.206	1.034
Produits des immobilisations financières	20.995	931
Produits des actifs circulants	211	103
Entreprises avec lien de participation		
Immobilisations financières	-	-
Participations	-	-
Créances subordonnées	-	-
Transactions avec les entreprises liées dans des conditions autres que celles du marché		

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune transaction n'a été reprise dans l'annexe.

C 6.16 Relations financières avec

en '000 €

	Exercice
Les administrateurs et gérants, les personnes physiques ou morales qui contrôlent directement ou indirectement l'entreprise sans être liées à celle-ci ou les autres entreprises contrôlées directement ou indirectement par ces personnes	
Rémunérations directes et indirectes attribuées à charge du compte de résultats, allouées aux administrateurs et gérants	248
Le commissaire et les personnes avec lesquelles il est lié	
Émoluments du commissaire	25
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire	11
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec qui le commissaire est lié	148

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

C 6.18.1 Déclaration relative aux comptes consolidés

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion.

Annexe aux comptes annuels et règles d'évaluation

C 6.19 Résumé des règles d'évaluation

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions de l'AR du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et Associations.

Les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise.

Les montants relatifs à l'exercice sont composés de manière consistante par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les actifs et passifs sont évalués conformément à l'article 3:2, § 1^{er} de l'AR du 29 avril 2019 du Code des Sociétés et Associations selon l'hypothèse de la continuité de la société.

Chaque composante du patrimoine est évaluée séparément. Les amortissements, réductions de valeur et réévaluations sont spécifiques pour chaque élément d'actif auxquels ils se rapportent.

Les provisions pour risques et charges sont individualisées. Les évaluations, amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges répondent aux exigences de prudence, sincérité et bonne foi.

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent en termes de formulation ou la mise en pratique.

ACTIF

1. Règle d'évaluation valable pour tous les actifs immobilisés (sauf les immobilisations financières)

Les actifs immobilisés sont évalués à leur valeur d'acquisition qui correspond soit au prix d'acquisition (y inclus les frais accessoires), soit au coût de revient ou soit à la valeur d'apport.

2. Frais d'établissement

Ils sont amortis sur une durée de cinq ans.

3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps sont amorties sur leur durée d'utilité ou d'utilisation probable qui est de maximum cinq ans.

4. Immobilisations corporelles

Ces actifs sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires ou à leur coût de revient ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire au taux fiscalement admis sur base de la durée de vie probable.

Les acquisitions de l'exercice sont amorties à partir de leur année de comptabilisation.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements à partir de leur date d'acquisition ou de mise en service.

Les taux d'amortissement annuels sont calculés de façon linéaire ou dégressive en fonction de la durée de vie des investissements telle que définie ci-après :

- Immeuble de bureaux :	33 ans
- Mobilier :	10 ans
- Matériel de bureau :	5 ans
- Matériel informatique :	4 ans
- Matériel roulant :	5 ans

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réduction de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Des amortissements complémentaires, exceptionnels ou accélérés, peuvent être appliqués en vertu de dispositions fiscales ou en raison de modifications de circonstances économiques ou technologiques.

5. Immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont évaluées à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus, déduction faite des réductions de valeur y afférentes.

Des réductions de valeurs sont appliquées lorsque la valeur estimative d'un titre est inférieure à la valeur d'inventaire, pour autant que la moins-value ainsi observée ait un caractère durable.

Lorsque la valeur des immobilisations financières présente un excédent certain et durable par rapport à la valeur comptable initiale, une réévaluation peut être opérée.

6. Créances à plus d'un an - Créances à un an au plus

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances en monnaies étrangères sont comptabilisées en Euros au cours du jour au moment de l'opération, et évaluées au cours de change à la clôture de l'exercice social. Elles font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

7. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les titres de placement sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus. A la clôture de l'exercice, ils font l'objet de réductions de valeur si la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable. En ce qui concerne les titres à revenus fixes, détenus en direct ou via des instruments collectifs de placements,

pour lesquels il existe une cotation régulière et un marché liquide, la valeur retenue est celle du marché à la date de la clôture de l'exercice.

8. Comptes de régularisation d'actif

Les charges exposées pendant l'exercice, mais imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur, sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle. Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants, mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause, sont évalués au montant de la quote-part afférente au dit exercice.

9. Règle d'évaluation valable pour tous les actifs et passifs en monnaies étrangères

Evaluation des avoirs, dettes et monnaies étrangères : les actifs et passifs en devises étrangères sont, en principe, évalués au cours de change à la clôture de l'exercice, compte tenu des couvertures de change éventuelles. Les différences de change sont enregistrées au compte de résultats.

PASSIF

10. Subsidés en capital

Les subsidés en capital font l'objet d'une réduction échelonnée au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles ils ont été obtenus.

11. Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration examine les provisions à constituer pour couvrir les risques prévus, charges ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

12. Dettes à plus d'un an - Dettes à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur doit obligatoirement être actée si la valeur estimée de la dette à la clôture de l'exercice est supérieure à la valeur comptable. Les provisions fiscales et sociales liées à l'exercice sont constituées.

Le montant de la provision pour pécule de vacances est fixé conformément aux dispositions fiscales.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

13. Comptes de régularisation du passif

Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice, mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur, sont évaluées au montant afférent à l'exercice.

Les revenus perçus au cours de l'exercice, mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur, sont également évalués au montant qui doit être considéré comme produit pour l'exercice ultérieur.

Les produits dont l'encaissement effectif est incertain sont également portés sous cette rubrique.

14. Régime complémentaire de pension

Indépendamment des régimes de pension prévus par les dispositions légales, la société a adopté en faveur de son personnel de cadre et de ses employés, un régime de pension complémentaire.

A cette fin, elle a souscrit des contrats d'assurance-groupe qui sont alimentés par les cotisations à charge des assurés et des allocations à charge de l'employeur.

15. Dérogation aux règles d'évaluation - Néant



C 10 Bilan social Commission paritaire dont dépend l'entreprise : 200

en '000 €

État des personnes occupées - Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration Dimona ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyens de travailleurs			
Temps plein	8,0		
Temps partiel	2,0		
Total en équivalents temps plein (ETP)	9,3		
Nombre d'heures effectivement prestées			
Temps plein	12.548		
Temps partiel	2.020		
Total	14.568		
Frais de personnel			
Temps plein	1.652.124		
Temps partiel	110.462		
Total	1.762.586		
Montant des avantages accordés en sus du salaire	16.492	8.394	8.098
Au cours de l'exercice précédent	Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	9,2		
Nombre d'heures effectivement prestées	14.883		
Frais de personnel	1.543.997		
Montant des avantages accordés en sus du salaire	16.616	8.955	7.661
A la date de la clôture de l'exercice	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en ETP
Nombre de travailleurs	8,0	2,0	9,3
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	8,0	2,0	9,3
Contrat à durée déterminée	-	-	-
Par sexe et niveau d'études			
Hommes	5,0		5,0
de niveau secondaire	1,0		1,0
de niveau universitaire	4,0		4,0
Femmes	3,0	2,0	4,3
de niveau secondaire		1,0	0,8
de niveau supérieur non universitaire	1,0	1,0	1,5
de niveau universitaire	2,0		2,0
Par catégorie professionnelle			
Personnel de direction	4,0		4,0
Employés	4,0	2,0	5,3
Ouvriers	-	-	-
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise	1. Personnel intérimaire		
Nombre moyen de travailleurs en ETP			
Nombre d'heures effectivement prestées			
Frais pour l'entreprise			

C 10 Bilan social (suite)

en '000 €

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

ENTREES	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en ETP
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration Dimona ou qui ont été inscrits au registre général du personnel	-		-
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	-		-
Contrat à durée déterminée	-		-
SORTIES			
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration Dimona ou au registre général du personnel en cours d'exercice	-		-
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	-		-
Contrat à durée déterminée	-		-
Par motif de fin de contrat			
Pension	-		-
Licenciement	-		-
Autre motif	-		-

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Initiatives en matières de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	2,0	1,0
Nombres d'heures de formation suivies	30,0	8,0
Coût net pour l'entreprise	6.983	719
dont cotisations payées ou versements à des fonds collectifs	6.983	719



EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
De Kleetlaan 2
B - 1831 Diegem

Tel: +32 (0) 2 774 91 11
ey.com

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Finasucre SA pour l'exercice clos le 31 mars 2022

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société Finasucre SA (« la Société »). Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 mars 2022, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 mars 2022 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 29 juillet 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 mars 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 19 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de Finasucre SA, comprenant le bilan au 31 mars 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 453.330.177 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 24.306.292.

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 mars 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - « ISAs »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.



Rapport du commissaire du 29 juin 2022 sur les Comptes Annuels de Finasucré SA pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (suite)

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISAs permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISAs, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- ▶ évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.



Rapport du commissaire du 29 juin 2022 sur les Comptes Annuels de Finasucra SA pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (suite)

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8 du Code des sociétés et des associations, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code des sociétés et des associations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Annuels.

Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas connaissance d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

Diegem, le 29 juin 2022

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

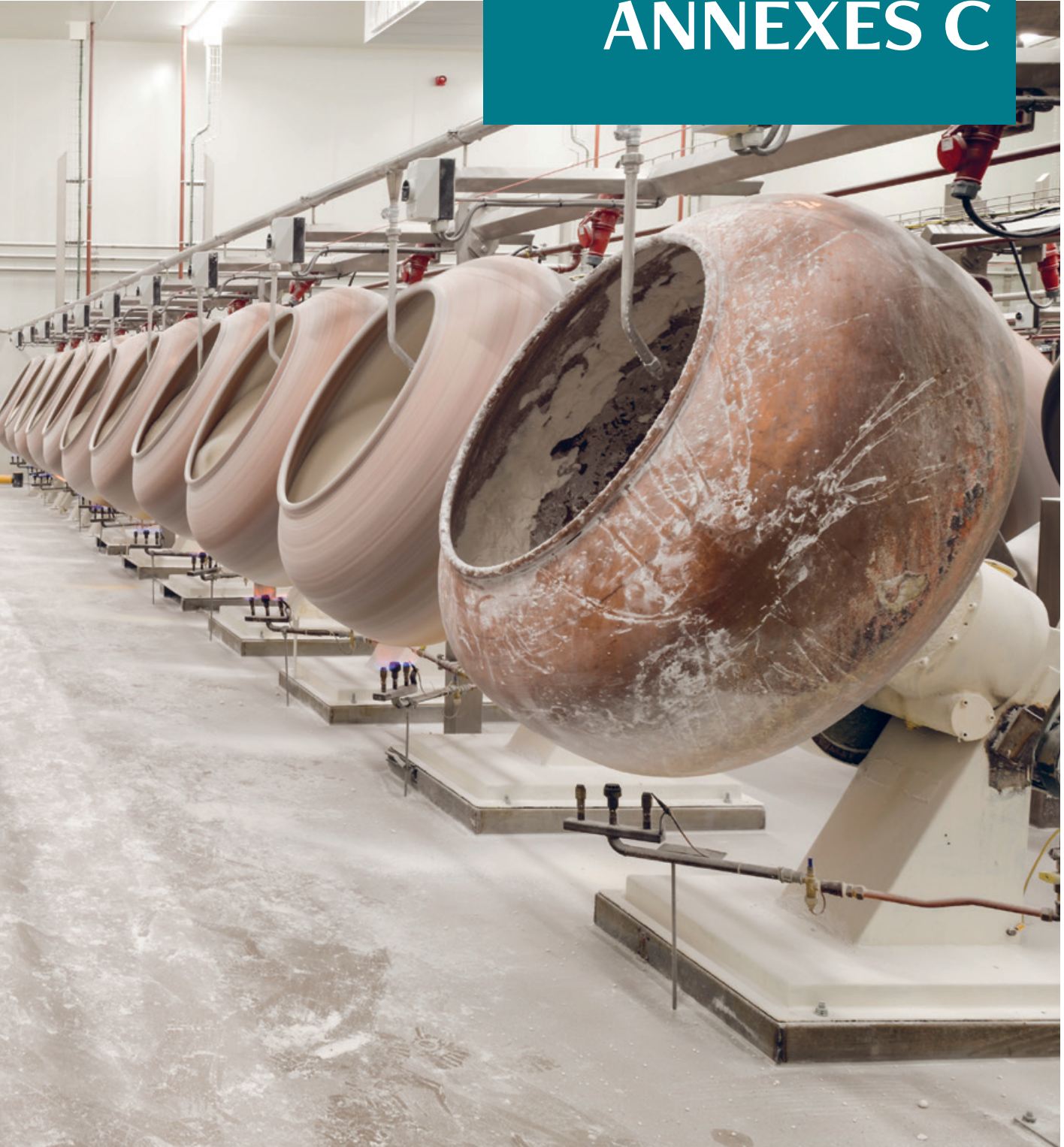
Eric Van Hoof *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

22EVH0207



Alldra (Pays-Bas)

ANNEXES C



Engagements RSE

Responsabilité Sociétale des Entreprises – Engagements

Créé en 1929, le Groupe Finasucre est un acteur agro-industriel présent sur cinq continents et dont l'activité principale est aujourd'hui la production de sucres et de noix de macadamia. Depuis sa création il y a presque un siècle, le Groupe a toujours été attentif aux impacts liés à son activité agro-industrielle, avec l'objectif de s'inscrire dans la durabilité et dans le respect de l'humain, de l'environnement et de la société en général.

C'est avec cette volonté claire de garantir une approche durable et responsable des pratiques du Groupe, qui soient respectueuses des collaborateurs, des parties prenantes et de l'environnement, que Finasucre a décidé d'affirmer en toute transparence ses engagements en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE).

D'un point de vue humain, le Groupe Finasucre s'engage notamment à prendre les mesures nécessaires pour :

1. Respecter les principes de bonne gouvernance et appliquer toutes les normes humaines et sociales internationales, nationales et locales, des pays dans lesquels il opère et qui sont applicables à ses collaborateurs et/ou à toutes autres parties concernées ;
2. Œuvrer pour la sécurité, la santé et le bien-être de ses collaborateurs :
 - En identifiant et prévenant les risques sanitaires et sécuritaires potentiels liés à son activité (sensibilisation, formations, matériel de protection adéquat...);
 - En développant un système de gestion de santé et de sécurité efficace ;
 - En facilitant l'organisation du travail et des déplacements.
3. Développer une culture d'entreprise dynamique, inclusive et respectueuse de tous, qui encourage l'égalité des chances, promeut la diversité et permet l'épanouissement au travail.

D'un point de vue environnemental, le Groupe Finasucre s'engage notamment à prendre les mesures nécessaires pour :

1. Respecter les principes de bonne gouvernance ainsi que les normes environnementales internationales, nationales et locales, des pays dans lesquels il opère et qui sont applicables à l'ensemble de ses opérations ;
2. Favoriser et promouvoir une agriculture durable dans le but de préserver au mieux la biodiversité, les habitats et les écosystèmes par une amélioration des pratiques agricoles et une diminution de l'empreinte environnementale ;
3. Continuer à développer une gestion optimale des ressources, dont l'eau et l'énergie, notamment en accroissant la part des énergies renouvelables ;
4. Gérer de façon responsable les déchets et les résidus

en triant, transformant, réutilisant ou valorisant ces derniers du mieux possible et en favorisant l'utilisation de matériaux biodégradables et recyclables ;

5. Travailler continuellement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre identifiées par le biais d'audits préalables et de façon générale, à la réduction de toutes autres externalités négatives qui seraient identifiées.

D'un point de vue sociétal, le Groupe Finasucre s'engage notamment à prendre les mesures nécessaires pour :

1. Respecter les principes de bonne gouvernance et les normes commerciales et de concurrence internationales, nationales et locales, des pays dans lesquels il opère et qui sont applicables à ses opérations ;
2. Fournir des produits et des services de la meilleure qualité possible à ses clients, notamment en s'efforçant d'obtenir les normes de certification les plus élevées ;
3. Communiquer de façon transparente et fiable sur le mode et les conditions de production des produits ainsi que sur leur provenance ;
4. Favoriser des relations commerciales durables avec des partenaires partageant les mêmes engagements humains, environnementaux et sociétaux que ceux pris par le Groupe Finasucre.

Par ailleurs, Finasucre s'engage à exercer toutes ses activités dans le respect des recommandations en matière de Corporate Governance et de bonne gouvernance d'entreprise telles que reprises dans le Code Buysse III.

Finasucre déploie les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre de ces engagements, via la réalisation d'un plan d'actions concrètes pour les différentes activités du Groupe, comprenant un mode opératoire défini et des échéances précises, tout en tenant compte des spécificités propres aux activités opérationnelles et aux zones géographiques concernées.





Rue de la Gare 36
1040 Bruxelles – Belgique
Tél. +32 (0)2 661 1911
www.finasucre.com